

Rapport 2022



ECAP
1810

Neuchâtel
Etablissement cantonal
d'assurance et de prévention



SOMMAIRE

	LES CHIFFRES-CLÉS	04
	GRANDES LIGNES	06
08	ASSURANCE	
	Patrimoine bâti / Primes Sinistres / Réassurance	
16	PRÉVENTION	
	Communes / Subventions Actions spéciales / Formations	
20	INTERVENTION	
	Formation / Inspectorat Bureau technique / Défense incendie Régions	
26	ADMINISTRATION	
	Cadre légal / Placements Informatique / Durabilité	
30	ORGANISATION	
	Chambre d'assurance immobilière Collaborateurs / Experts externes	
34	FINANCES	
	Résultats généraux	
	RAPPORT DE RÉVISION	36
	BILAN	38
	COMPTES DE PROFITS ET PERTES	40
	FLUX DE TRÉSORERIE	42
	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	44
46	ANNEXES	
	Principes de présentation des comptes et d'évaluation Informations sectorielles Placements de capitaux Hors exploitation Annexes aux comptes annuels	

2022 2021

BÂTIMENTS ASSURÉS

50'996 50'926

TAUX DE PRIME MOYEN

0.635 ‰¹ 0.593‰

RÉSERVES (EN ‰ DU CAPITAL ASSURÉ)

3.73‰ 3.69‰

SINISTRES FEU

257 192

SINISTRES ÉLÉMENTS NATURELS

243 6'227

DOMMAGES (EN ‰ DU CAPITAL ASSURÉ)

0.200‰ 1.029‰

CAPITAUX ASSURÉS

58.333mia 57.994mia

PRIMES ENCAISSÉES

37'015'880 34'435'088

FONDS DE RÉSERVE

217'763'132 213'846'555

DOMMAGES FEU

10'966'630 4'343'289

DOMMAGES ÉLÉMENTS NATURELS

734'253 62'689'337²

DOMMAGES TOTAUX

11'700'883 67'032'626

1. L'augmentation du taux de prime moyen s'explique par l'octroi d'un rabais de près de 3 millions en 2021
2. L'avancement de l'expertise des sinistres 2021 a entraîné une révision de leur coût, initialement estimé à CHF 55'363'859.-

Après une année 2021 qui reste à ce jour la pire de l'histoire de l'ECAP en terme de sinistralité due aux éléments de la nature, le ciel de 2022 s'est montré extrêmement clément. Il n'en est malheureusement pas allé de même des incendies, qui ont durement frappé les bâtiments neuchâtelois, et des marchés financiers qui ont mis les placements de l'ECAP à rude épreuve.

Jamais, depuis 1993, les dommages naturels n'avaient été aussi faibles que durant l'année écoulée. Malgré quelques orages de grêle en juin et juillet et des épisodes de vents violents tout au long de l'année, moins de 250 sinistres ont été déclarés à l'ECAP pour un montant de dégâts en baisse de 99% par rapport à l'année précédente!

Sur le front des incendies, leur nombre et surtout leur coût ont fortement augmenté, notamment en raison d'un sinistre important ayant touché plusieurs bâtiments au cœur de Neuchâtel.

L'organisation mise en place pour le traitement des plus de 7'500 sinistres de 2021 a été en grande partie maintenue. À ce jour, plus de 60% des cas ont pu être clôturés, malgré la difficulté pour certains assurés à trouver les matériaux nécessaires ou les artisans disponibles. La qualité du traitement des sinistres a été confirmée par un audit de l'Union Intercantonale de Réassurance réalisé en septembre sur un échantillon aléatoire de 50 dossiers.

Confirmant une fois de plus la nécessité de raisonner à long terme, l'année boursière a été assez calamiteuse, en contraste total avec 2021 dont les bons rendements ont été consommés par les pertes enregistrées sur toutes les classes d'actifs. Seul l'immobilier direct a joué son rôle de valeur refuge, confirmant le bienfondé des différents projets de construction et rénovation en cours.

Une définition détaillée de la stratégie des secteurs de la Prévention et de l'Intervention a permis de quantifier les besoins financiers en découlant en regard des réserves disponibles. Cette étude a mis en évidence la possibilité de réduire la contribution demandée aux assurés dès 2023, concrétisant la troisième baisse de tarif en un peu moins de 10 ans.

Dans le même temps, en considération de l'évolution de l'indice des prix à la construction, les valeurs d'assurance des bâtiments du canton ont été adaptées pour garantir à chaque propriétaire une couverture adéquate. Toutefois, vu le caractère actuellement volatil du prix des matériaux, la répercussion de la hausse n'a été que partielle, dans l'espoir d'une normalisation du marché dans les mois à venir.

Au chapitre des projets importants, l'avancement du chantier de la Piste d'entraînement des sapeurs-pompiers et de la protection civile à la Presta, entre Travers et Couvet, a permis la mise en service d'une première partie des infrastructures. L'intérêt manifesté par les services du feu, dans le canton et plus largement en Suisse, confirme l'adéquation des moyens proposés aux besoins actuels de la formation.

Tirant les enseignements des événements de 2021 et dans l'optique des changements climatiques qui influencent la sinistralité, la Chambre d'assurance immobilière a donné son feu vert à une vaste campagne de prévention contre les eaux de ruissellement qui s'étendra sur les 5 ans à venir, dès le printemps 2023.

Sur le plan financier, l'exercice se clôture par un léger excédent de produits de 892'790 francs, traduisant d'une part le bon résultat technique de l'assurance et d'autre part la performance négative des placements, partiellement compensée par le recours à la provision pour fluctuation de valeur.

En 2022, comme par le passé, l'ECAP s'est engagé sur tous les fronts pour offrir des solutions d'assurance efficaces à tous les propriétaires neuchâtelois.

Alain Ribaux

*Président de la
Chambre d'assurance
immobilière*

**Jean-Michel
Brunner**

*Directeur
de l'ECAP*



ASSURANCE

RAPPORT DE GESTION
2022



La sinistralité de 2021 avait mis en évidence la nécessité pour une organisation comme l'ECAP de savoir faire preuve d'agilité face à toutes les situations et surtout d'être prêt à s'adapter à de grandes variations du niveau d'activité. En 2022, la charge liée à l'expertise et au traitement administratif des dossiers ouverts est restée très élevée. L'exercice a en outre été rendu plus complexe par les travaux en lien avec le remplacement du système informatique qui a nécessité des centaines d'heures d'analyses et de tests.

PATRIMOINE BÂTI

Au 31 décembre 2022, le patrimoine bâti du canton de Neuchâtel, assuré par l'ECAP, se montait à 58.3 milliards de francs en augmentation de 0.59% par rapport à l'année précédente. Il est constitué de 50'996 bâtiments (+0.29%). Au niveau des régions, les variations sont contrastées. Durant la même période, si le capital assuré n'a crû que de 0.30% au Val-de-Travers et de 0.41% dans les Montagnes, la hausse s'est élevée à 0.54% au Val-de-Ruz et culmine à 0.74% sur le Littoral.

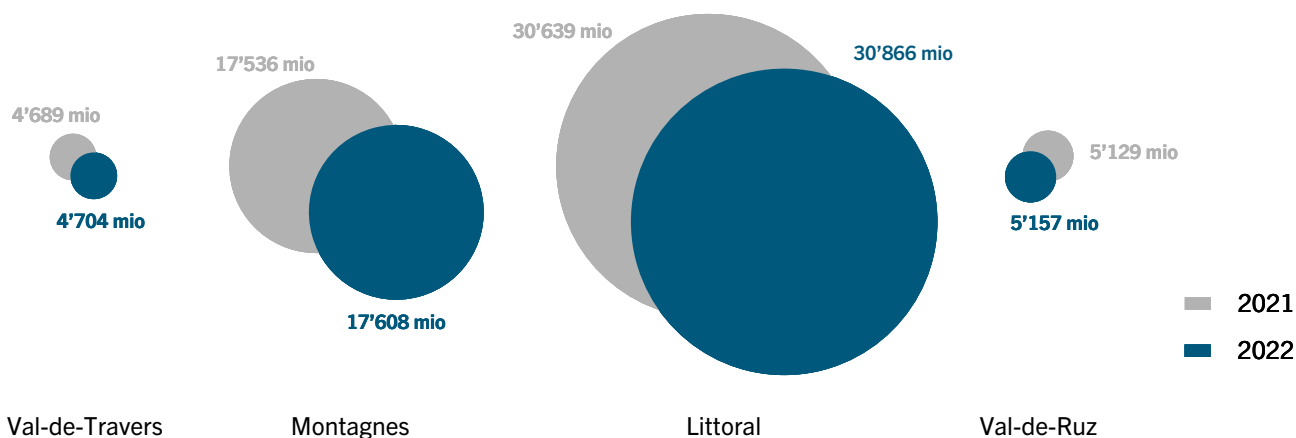
Afin de garantir la reconstruction en cas de sinistre, les bâtiments sont en majorité assurés à la valeur à neuf. Certaines circonstances particulières, notamment un important défaut d'entretien, peuvent conduire à baser la valeur d'assurance sur d'autres critères que ceux permettant une reconstruction équivalente. Dans le canton, 98.1% des bâtiments sont couverts en valeur à neuf, parmi lesquels 7.5% voient l'un ou l'autre élément déprécié en raison de son état. Les bâtiments faisant

**AU 31 DÉCEMBRE 2022,
LE PATRIMOINE BÂTI
DU CANTON DE
NEUCHÂTEL, ASSURÉ
PAR L'ECAP, SE MONTAIT
À 58.3 MILLIARDS
DE FRANCS.**

**IL EST CONSTITUÉ DE
50'996 BÂTIMENTS.**

l'objet d'une dépréciation de plus de 30% représentent 1.6%. À noter qu'il s'agit en général de petites constructions dont la valeur moyenne est inférieure à 200'000 francs. L'assurance provisoire, couvrant des bâtiments en travaux, ne concerne que 0.2% des objets. 57 constructions sont assurées en valeur de démolition.

VALEUR ASSURÉE en milliards de CHF



TYPES DE CONSTRUCTION ET USAGES

Les bâtiments voués à l'habitation constituent toujours près des deux tiers de la valeur du patrimoine bâti cantonal, loin devant les bâtiments administratifs et publics (12.23%) et ceux affectés à l'industrie et l'artisanat (9.66%). En nombre, ils représentent 55.39% du parc, précédant ainsi ceux dédiés au trafic et transport (16.48%) et les petits bâtiments et dépendances (11.41%).

ESTIMATIONS

La mobilisation de plusieurs experts externes pour le traitement des sinistres 2021 a assez fortement impacté, durant toute l'année, leur disponibilité pour la réalisation des estimations périodiques. En 2022, 3'538 visites sur sites ont été réalisées, portant à 4'635 le total des bâtiments dont la valeur a été revue durant l'année.

Il faut noter que les outils informatiques dont disposent les experts leur permettent de simplifier la saisie des données et le traitement administratif des dossiers. Ce gain d'efficacité permet de réaliser des visites de bâtiments de faible importance par un seul expert.

PRIMES

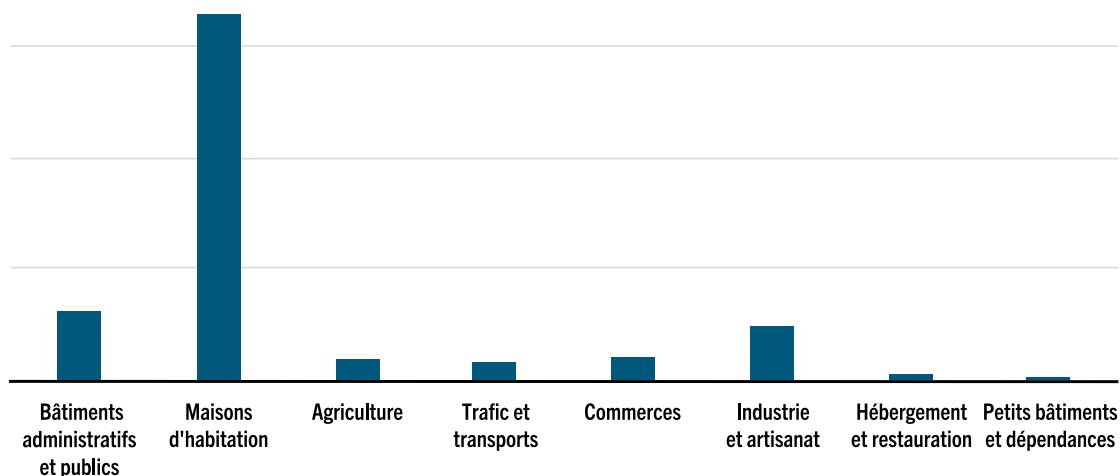
L'augmentation des primes perçues entre 2021 et 2022 s'explique principalement par le fait qu'un rabais avait pu être accordé aux assurés en 2021, sur la base des bons résultats de l'année précédente. En raison de la sinistralité de 2021, aucun rabais n'a pu être octroyé durant l'exercice écoulé.

TARIF

Pour la troisième fois depuis 2015, l'ECAP baissera son tarif en 2023. Si le taux de prime de l'assurance reste inchangé, le montant de la contribution payée pour les frais de prévention et de défense contre les dommages diminuera de plus de 10%, passant de 18 à 16 centimes par tranches de 1000 francs de valeur assurée. Reportée au total de la prime cela représente une baisse moyenne de 3.1% de la facture des assurés.

Cette baisse a été rendue possible par le niveau des réserves, mis en regard des besoins financiers liés aux secteurs de la prévention et de l'intervention.

RÉPARTITION DES BÂTIMENTS PAR USAGES selon la valeur assurée



INDICE

Selon la loi, «Lorsque l'indice des prix à la construction est modifié de manière significative, l'établissement adapte, en principe, toutes les valeurs assurées au nouvel indice, sans nouvelle estimation.»

L'indice ECAP (118 points) n'a pas changé depuis 2017, l'indice de référence n'ayant pas connu de fluctuation importante depuis.

Or en 2022 le contexte a changé. Les augmentations de prix des matériaux enregistrées au cours des derniers mois justifient dès lors une adaptation de l'indice ECAP qui se montera à 124 points dès le 1^{er} janvier 2023 (+5,1%).

Bien que ne répercutant pas entièrement l'augmentation de l'indice de référence, le nouvel indice garantit à chaque propriétaire la reconstruction de son immeuble dans les respects de la loi sur l'assurance et la préservation des bâtiments, même en cas de sinistre important.

SINISTRES

Même si aucun événement météorologique important n'a marqué l'année 2022, plusieurs incendies de grande ampleur ont occasionné des dommages très conséquents. À l'encontre de la tendance constatée depuis plus de 25 ans, le nombre de dossiers de sinistres incendie a légèrement dépassé les cas dus aux éléments naturels (257/243).



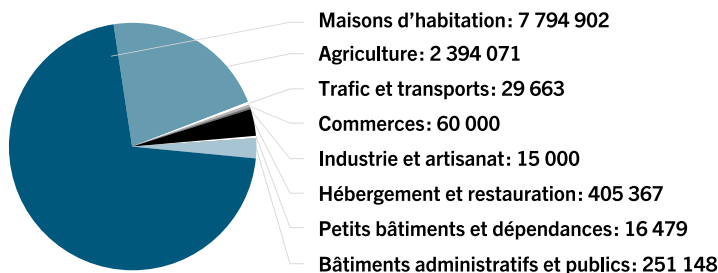
DOMMAGES INCENDIES

Avec près de 11 millions de francs de dommages dus au feu, l'exercice écoulé est le troisième plus destructeur du siècle après 2013 (16 millions) et 2016 (13.9 millions). Un incendie aux conséquences impressionnantes a en particulier frappé le cœur de Neuchâtel au mois de juin, touchant 4 bâtiments et causant pour plusieurs millions de francs de dégâts. Cet événement représente à lui seul plus du tiers des dommages annuels.

Outre cet événement, deux autres sinistres ont dépassé le million et demi de francs de dommages, l'un à Fleurier au mois de mai et un autre à La Brévine en juillet.

Au chapitre de grands sinistres, douze bâtiments ont subi en 2022 pour plus de 100'000 francs de dégâts. Deux d'entre eux avait une vocation agricole, un était affecté à de l'industrie/artisanat, le solde étant des immeubles d'habitation.

Sur l'ensemble des sinistres de l'année, 93% des dommages concernent des bâtiments dévolus à l'habitation et à l'agriculture.

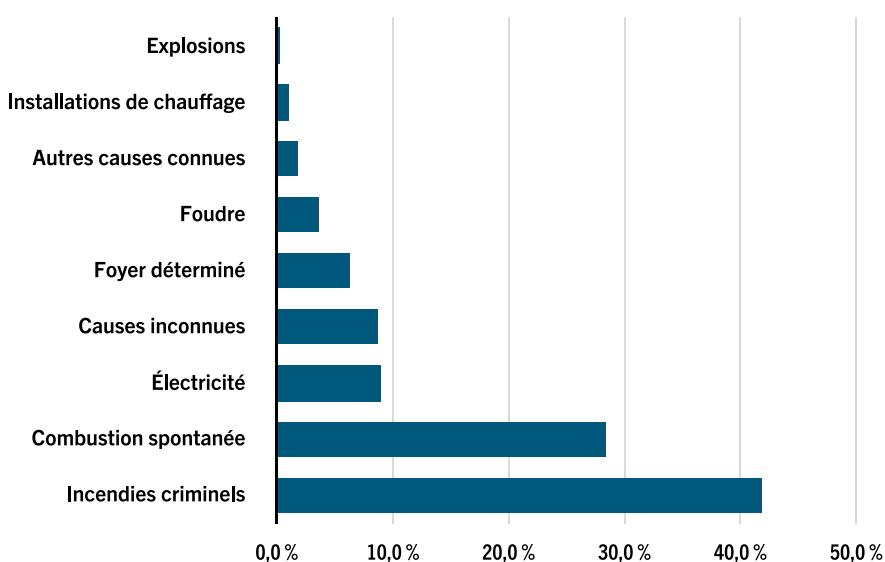
MONTANT DES DOMMAGES
SELON L'AFFECTATION

Fort heureusement, malgré l'importance des dommages, aucun décès n'a dû être déploré.

Les incendies statistiquement considérés comme criminels incluent aussi bien des actes délibérés perpétrés dans le but de nuire que des feux allumés intentionnellement, mais sans volonté de provoquer des dommages. Ce sont ces derniers qui représentent le 90% des cas (2/18) de 2022 et la quasi-totalité des dégâts.

Les cas de combustion spontanée regroupent des causes diverses comme l'inflammation d'huile de friteuse ou de foin. Les deux cas enregistrés durant l'année écoulée ont provoqué chacun près d'un million et demi de dommages.

RÉPARTITION DES DOMMAGES SELON LA CAUSE



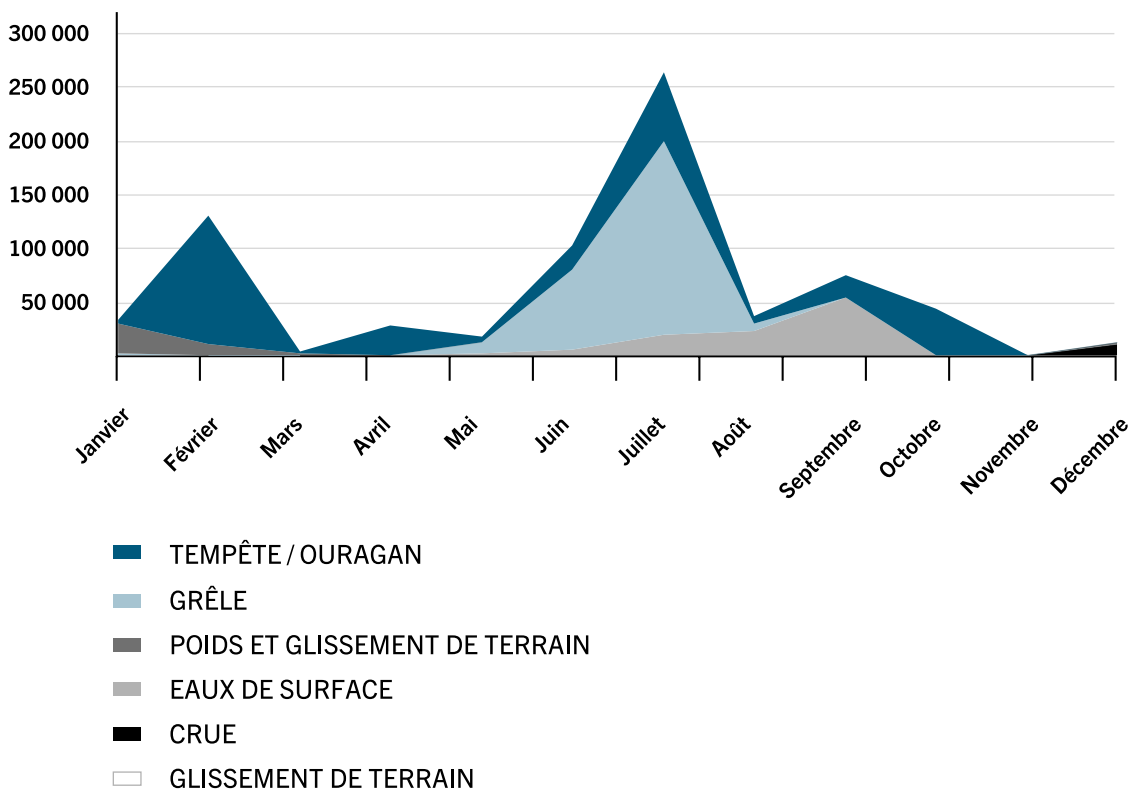
730'713

DOMMAGES ÉLÉMENTS NATURELS

Il faut remonter à 1993 pour trouver une année où les éléments naturels ont été plus cléments qu'en 2022. À l'époque les dommages, indemnisés à hauteur de 730'713 francs, constituaient le 3.1% des primes. Considérant l'augmentation du capital assuré, les dommages de l'année écoulée ne représentent que 2.0% des montants encaissés (182% en 2021). En outre, les températures caniculaires de l'été n'ont pas provoqué les violents orages que l'on aurait pu craindre. Elles n'ont pas non plus été à l'origine de feux de végétation ou de forêts importants.

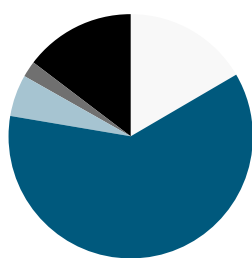
Ce sont les tempêtes qui ont causé, tout au long de l'année, le plus de dommages avec 43% des indemnités. Vient ensuite la grêle, entre mai et septembre, (37%) et enfin les dégâts dus aux eaux, crues et ruissellement (15%) et à la neige (5%).

DOMMAGES MENSUELS SELON LA CAUSE

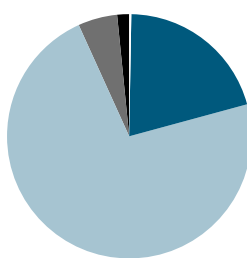


DOMMAGES PAR RÉGIONS

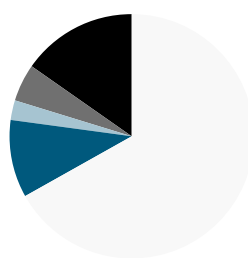
- TEMPÊTE / OURAGAN
- GRÊLE
- POIDS ET GLISSEMENT DE NEIGE
- CRUE ET EAUX DE SURFACE
- GLISSEMENT DE TERRAIN



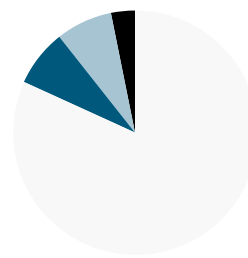
LITTORAL



MONTAGNES



VAL-DE-RUZ



VAL-DE-TRAVERS

Géographiquement, et comme souvent ces dernières années, les Montagnes ont été les plus touchées par la grêle et le Littoral par les vents. Le Val-de-Travers a été particulièrement épargné, n'enregistrant même aucun sinistre entre mars et mai.





53.6 MIOS

RÉASSURANCE

L'ECAP ayant mis, en 2021, ses réassureurs à contribution pour le maximum des prestations réassurables, les primes relatives à la couverture contre les dommages dus aux éléments de la nature ont très sensiblement augmenté en 2022, passant de 1.7 million à 2.5 millions de francs, pour les mêmes conditions d'assurance.

Pour la première fois de son histoire, l'ECAP devrait également bénéficier des prestations de la CIREN (communauté intercantonale de risques éléments naturels) pour les dommages dépassant le maximum réassurable de 53.6 millions de francs. Toutefois, en fonction des dégâts subis par les cantons de Lucerne et Zoug, dépassant à eux deux le demi-milliards de francs, l'ECAP paiera au titre de la solidarité intercantonale un montant supérieur à celui qu'il recevra.

Dans le même temps, les primes de réassurance incendie ont légèrement diminué de 1.17 million à 0.98 million de francs.

CONTRÔLE UIR

Conformément aux contrats de réassurance qui lient l'ECAP à l'Union intercantonale de réassurance (UIR), un contrôle de la tenue des dossiers et du bienfondé des indemnités octroyées a été effectué en 2022. Ce contrôle intervient soit de façon décennale, soit lorsqu'un établissement bénéficie de prestations de réassurance, ce qui a été le cas de l'ECAP en 2021. Réalisé en septembre, l'examen a porté sur 50 cas de sinistres clôturés, tirés au sort. Les 5 experts délégués par l'UIR ont noté différents critères, tels que la tenue des dossiers, le respect des dispositions légales et contractuelles ou les justificatifs à l'appui de la décision d'indemnisation.

Au terme de leur analyse, l'ECAP a obtenu 98 points sur 100, ce qui constitue le meilleur résultat parmi les 6 ECAs contrôlés en 2022. Cette performance est d'autant plus méritoire qu'elle a été obtenue dans un contexte de sinistres de masse, requérant souvent des procédures de traitement plus expéditives qu'en situation ordinaire.

Le contexte sanitaire quelque peu apaisé de 2022 a permis le déroulement de bon nombre d'activités qui avaient été fortement perturbées durant les deux années précédentes. Les assemblées annuelles et les cours de formation destinés aux commissions de police du feu ainsi que les séances d'information sur les risques dus aux éléments naturels pour les architectes ont ainsi pu réunir un grand nombre de participants. Ils ont été l'occasion de nombreux échanges aussi agréables que fructueux.

COMMUNES

COMMISSIONS DE POLICE DU FEU

Pour la première fois depuis 2018, les assemblées annuelles des commissions de police du feu ont pu réunir physiquement les représentants communaux lors de deux séances au centre de Formation de Couvet. La première, le 24 mars, était destinée aux communes des Montagnes et des deux vallées. La seconde, 5 jours plus tard, rassemblait les commissaires du Littoral.

Ces assemblées ont été l'occasion de faire le point sur divers dossiers tels que les campagnes de contrôle des paratonnerres ou de prévention dans les EMS, le traitement des subventions ou la collaboration avec GastroNeuchâtel. Elles ont également été l'occasion de rappeler certaines bonnes pratiques en matière de visites périodiques des bâtiments ou de formulaires de contrôle des installations de chauffage. Un exposé sur le concept de prévention incendie du nouveau bâtiment d'Audemars-Piguet au Locle par le bureau l'ayant développé a complété les thématiques de ces soirées.

SUBVENTIONS

Lors de sa séance du mois de novembre, la Chambre d'assurance immobilière a entériné l'actualisation du règlement de subvention relatif à la prévention. Les modifications s'articulent autour de 4 axes et introduisent les principes généraux suivants:

POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS 2018, LES ASSEMBLÉES ANNUELLES DES COMMISSIONS DE POLICE DU FEU ONT PU RÉUNIR PHYSIQUEMENT LES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX LORS DE DEUX SÉANCES.

- A** Possibilité de subsides pour la mise à niveau de bâtiments existants (compartimentages exigibles, remplacement de matériaux et éléments non-conformes, selon les prescriptions de protection incendie de l'AEAI actuelles).
- B** Soutien de maximum 25% au renouvellement de mesures de protection incendie obsolètes.
- C** Soutien aux mesures de protection contre les coups de foudre indirects (97% des sinistres foudres en 2021).
- D** Contribution à la formation de base en prévention contre les éléments naturels pour les collaborateurs de collectivités publiques.



1'218'000

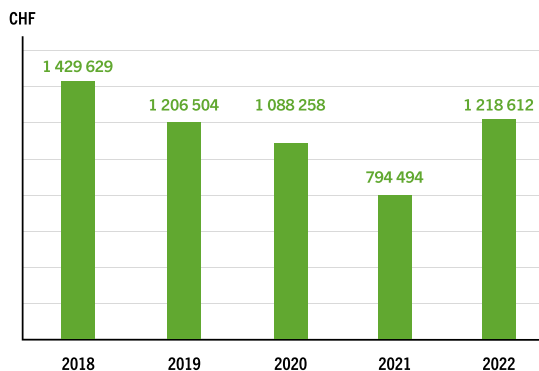
SUBVENTIONS DE PRÉVENTION

En 2022, 382 demandes de subsides pour des mesures de prévention techniques ou constructives, contre l'incendie ou les dangers naturels ont été traitées par l'ECAP, représentant des promesses de subventions pour plus de 1,2 millions de francs.

Les versements, y compris ceux issus de promesses antérieures, se sont montés à 1'218'000 francs, subventions de la campagne en faveur des EMS incluses. Les mesures de cloisonnement représentent la grande majorité des subsides alloués avec près de 800'000 francs. Par ailleurs, les événements de 2021 ont incité de nombreux propriétaires à prendre des mesures pour protéger leurs bâtiments contre les éléments naturels. Les

aides versées à ce titre ont été multipliées par cinq par rapport à 2021 pour dépasser 192'000 francs.

ÉVOLUTION DES VERSEMENTS DE SUBVENTIONS



CAMPAGNE EMS

La campagne en faveur de la sécurité dans les EMS lancée sous l'égide du service de la santé publique, et avec sa collaboration, atteint progressivement sa vitesse de croisière. Initiée en 2017, elle s'est d'abord concentrée sur un bilan de la situation sécuritaire dans les établissements médico-sociaux neuchâtelois. La deuxième phase qui devait permettre aux EMS de bénéficier de subventions accrues (50%) pour la mise en œuvre de diverses mesures en faveur de la prévention incendie a peine à démarrer en raison de nombreuses incertitudes liées à la réforme entreprise par le canton. C'est pour cette raison que l'échéance de la campagne fixée au 31 décembre 2022 a été repoussée à fin 2025. Les EMS appelés à poursuivre leurs activités bénéficient ainsi de 3 ans supplémentaires pour concrétiser leurs concepts de prévention. Le cadre budgétaire fixé par l'ECAP, pour mémoire un maximum de 4 millions de francs de subventions, est maintenu.

Le montant des subventions versées dans le cadre de cette campagne en 2022 s'est monté à près de 375'000 francs.

ACTIONS SPÉCIALES

CAMPAGNE DE PRÉVENTION CONTRE LES ÉLÉMENTS NATURELS 2023-2028

Les événements de l'été 2021 ont montré que le potentiel de dommages dû aux intempéries pouvait être considérable dans notre canton, même dans les zones faiblement urbanisées. Les réflexions menées pour envisager des actions significatives ont amené à la conclusion que la prévention des dommages dus à l'eau, et au ruissellement en particulier, est l'un des domaines où des mesures pouvaient être mises en œuvre relativement simplement. S'agissant du phénomène de ruissellement, des aménagements souvent peu coûteux, mais efficaces, tels que le rehaussement de sauts-de-loup ou l'étanchéification de portes, permettent de limiter les dégâts. De plus, la protection contre ce phénomène n'occupe que très marginalement les services cantonaux, dont les prérogatives se concentrent prioritairement sur les crues des cours d'eau et des lacs.

Fort de ces constats, l'ECAP a initié les travaux d'une campagne visant à inciter les propriétaires à augmenter la résistance des 65% des bâtiments du canton, potentiellement concernés par l'aléa du ruissellement. La Chambre d'assurance immobilière a approuvé la création d'un fonds de 4 millions de francs destiné à soutenir des mesures de protection durant les 5 ans à venir. Le lancement des

actions de communication, incluant différents partenaires externes publics et privés, est prévu durant le premier semestre 2023.

ANALYSE DES RISQUES LIÉS À L'EXHAUSSEMENT DES LACS DE NEUCHÂTEL ET DE BIENNE

Suite à l'épisode de hautes eaux de l'été 2021, l'ECAP a confié une étude à un bureau d'ingénieurs pour déterminer précisément les bâtiments potentiellement touchés par différentes cotes de crue des lacs de Neuchâtel et de Bienne. L'objectif est de pouvoir anticiper la montée des eaux par différents types de mesures de protection des bâtiments, d'une part des aménagements constructifs et des installations techniques, et d'autre part des moyens à disposition des forces d'intervention, notamment des barrages mobiles.

L'étude servira ainsi de base, dès 2023, à une réflexion sur les moyens à acquérir et à mettre à disposition des sapeurs-pompiers du Littoral et de l'Entre-deux-Lacs.

FORMATIONS

Outre les traditionnels cours de sensibilisation en milieu scolaire qui ont de nouveau rencontré un beau succès auprès des élèves et enseignants, l'ECAP a organisé ou contribué à diverses formations dans le domaine de la prévention contre les incendies ou les dangers naturels.



SENSIBILISATION DES ARCHITECTES À LA PRÉVENTION CONTRE LES ÉLÉMENTS NATURELS

Trois séances d'information destinées aux architectes et ingénieurs civils ont été organisées à Couvet et Neuchâtel. L'objectif était de rendre les concepteurs attentifs aux défis posés par l'évolution climatique, de faire un état des lieux de la réglementation et des normes en vigueur et de poser les bases de solutions pour rendre les bâtiments plus durables et résilients. Les 31 participants ont ainsi pu avoir une vue d'ensemble des dangers menaçant le patrimoine bâti et un aperçu des ressources financières et techniques offertes par l'ECAP et les différents partenaires engagés dans la prévention.

Cette première session a permis de confirmer que le niveau de sensibilisation de la branche est encore faible et que des efforts méritent d'être réalisés par tous les acteurs pour être mieux préparé à l'évolutions des risques.

MODULE «ÉLÉMENTS NATURELS» POUR LES OFFICIERS SAPEURS-POMPIERS

Organisé dans le cadre du centre de formation

de Couvet, le cours «Officiers II» a réuni 14 officiers des DPS neuchâtelois. Un module de la formation a été consacré à la présentation de la problématique des dangers dus aux éléments naturels. Il visait à familiariser les participants aux termes et notions propres au domaine et leur donner accès à diverses sources d'informations pouvant contribuer à comprendre les phénomènes et anticiper l'évolution de certaines situations d'intervention.

La complémentarité entre mesures de protection et moyen d'intervention a également été mise en évidence, de même que la nécessité d'une collaboration étroite.

DIVERS

PERMIS DE CONSTRUIRE

L'activité liée au traitement des demandes de permis de construire continue d'absorber une part importante des ressources du secteur. En 2022, le nombre de dossiers traités et de préavis formulés sous l'angle de la prévention incendie, des dangers naturels ou des adductions d'eau a augmenté de près de 11% par rapport à l'année précédente.

	Prévention incendie	Prévention éléments naturels	Intervention Adductions d'eau
Dossiers soumis	1854	1894	1751
Type de demande			
Sanctions définitives	586	625	582
Minime importance	1249	1248	1151
Sanctions préalables	19	21	18
Préavis de l'ECAP			
Favorables sous conditions	511	9	53
Favorables sans remarques	577	427	1600
Favorables avec remarques	653	1153	23
Négatifs	15	0	2
Pas concerné	98	305	73

La stabilisation de la situation sanitaire en 2022 a permis la reprise de toutes les activités à un rythme soutenu. L'avancement du chantier de la piste de La Presta a également fortement influencé le fonctionnement du secteur, tant en termes de suivi des travaux que d'adaptation des cours et des programmes. En outre, la prise de fonctions de deux nouveaux commandants pour les régions du Littoral et des Montagnes a nécessité une période de rodage au sein de différents organes et ouvert de nouvelles perspectives de collaboration.

FORMATION

COURS

La mise à disposition d'une partie des nouvelles infrastructures de la Presta a nécessité l'organisation de formations spécifiques pour les utilisateurs, tant instructeurs que personnel auxiliaire en fin d'année. Cela permettra d'intégrer de nouveaux moyens didactiques dans les formations des sapeurs-pompiers dès le printemps 2023. Ajoutés à cela, quelques cours qui n'avaient pas pu être organisés en 2020 ou 2021, ont pu prendre place dans le calendrier annuel.

Par rapport à l'année précédente, il en résulte une augmentation de 19% du nombre de cours (57 contre 48) et de 4% du nombre de jours-homme de formation dispensés (1326 contre 1278).

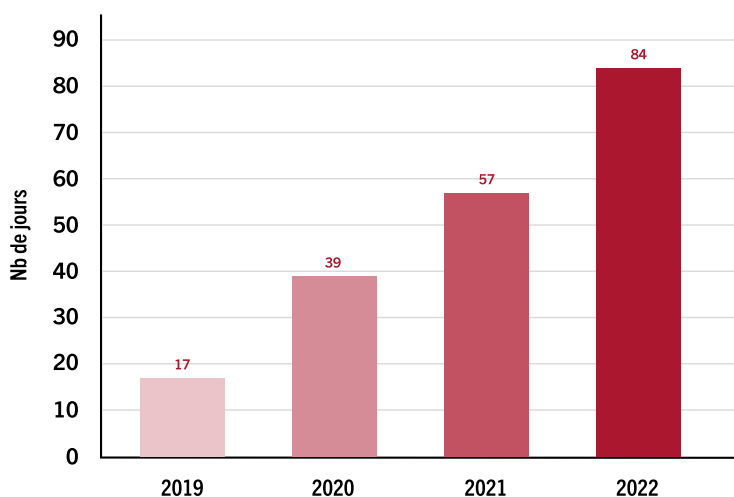
En plus de la formation des sapeurs-pompiers neuchâtelois, le Centre de formation de l'ECAP accueille à Couvet de plus en plus de cours

LA STABILISATION DE LA SITUATION SANITAIRE EN 2022 A PERMIS LA REPRISSE DE TOUTES LES ACTIVITÉS À UN RYTHME SOUTENU.

externes, en particulier de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) et de l'Académie latine de formation des sapeurs-pompiers professionnels. En 2022, 16 cours se sont ainsi déroulés à la Presta et ont bénéficié du soutien logistique du personnel du Centre. Ils ont réuni un total de 166 participants pour 863 jours-homme de formation.

Cette évolution se reflète dans le nombre de jours durant lesquels la piste est réservée par des entités externes.

RÉSERVATION DE LA PISTE D'INSTRUCTION



PISTE D'INSTRUCTION

À l'automne 2022, les installations de feux de gaz et la maison du feu (brûlage de bois) ont été mises en fonction progressivement dans une phase de test et de formation. Elles permettront de familiariser progressivement les nouveaux sapeurs-pompiers avec des conditions de plus en plus proches de la réalité d'un incendie tout en garantissant un niveau de sécurité optimal. Sur le plan environnemental, un système de traitement des fumées assure une réduction drastique des particules rejetées dans l'atmosphère.

Un grand nombre de situations, feux de garage ou de cave, feux de cuisine, incendie dans une cellule de prison ou bâtiments avec des difficultés d'accès particulières, pourront être simulées de façon particulièrement réaliste. Les formations dispensées permettront d'augmenter l'efficacité des intervenants et de réduire les dommages, notamment ceux à charge de l'ECAP.

Les bases du futur bâtiment technico-administratif ont été posées avant l'hiver, malgré quelques difficultés liées aux conditions géologiques rencontrées. 2023 verra la réalisation de ce bâtiment et l'avancement des infrastructures destinées à la protection civile.



INSPECTORAT

COSTRADIS

En plus des deux séances consacrées aux comptes, le 24 février et au budget, le 15 septembre, la commission stratégique de la défense incendie et des secours (Costradis) a siégé, sous la présidence de l'ECAP, à deux autres reprises en 2022, en juin et novembre.

La séance d'été a été l'occasion d'un exposé consacré au concept de collaboration entre sapeurs-pompiers volontaires et professionnels tel qu'il est pratiqué à Bienne. Outre les membres de la Constradis, cette présentation a impliqué les commandants des 2 DPS1 et le chef du service communal de la sécurité de Neuchâtel. Son but était de montrer un exemple de ce qui pourrait être pratiqué dans le canton de Neuchâtel.

La commission s'est également penchée sur l'actualisation et le renouvellement des conventions instituant le commandement des missions de secours et celles déléguant certaines missions de secours aux régions des vallées, à savoir, le secours routier ainsi que les premières mesures en matière d'intervention contre les hydrocarbures et dans le domaine ferroviaire au Val-de-Travers et les feux de forêts et de végétation au Val-de-Ruz.

Les comptes 2022 des missions de secours présentant une charge de 1.6 millions de francs pour les communes ont été acceptés à l'unanimité. Ce résultat tient compte d'une rétrocession de 116'400 francs, basée sur le résultat de 2021. Le coût effectif se monte à 9.16 francs par habitant du canton pour un budget prévu de 9.83 francs. En 2023, une légère augmentation à 10.03 par habitant a été entérinée par la Constradis en septembre 2022.

CENTRALE NEUCHÂTELOISE D'URGENCE (CNU)

Après 5 ans d'activité, la Police neuchâteloise et l'ECAP tirent un bilan très positif de la création de la CNU, le groupe Pompiers

constitué à cette occasion a su prendre sa place dans la chaîne des secours et son rôle est reconnu par l'ensemble des intervenants. La collaboration entre la police et l'ECAP, sous forme de rencontres bisannuelles, s'est révélée efficace tant au niveau des réflexions stratégiques que de la résolution des difficultés opérationnelles.

La nécessité d'un renouvellement périodique des installations a donné lieu à une révision des conditions de participation de l'ECAP. Outre une rétrocession partielle du produit des abonnements des contrats de raccordement des installations de détection incendie et de gaz (350'000 francs), l'ECAP participera aux frais de fonctionnement, y compris l'amortissement, de la CNU pour 415'000 francs, et les communes au travers du fonds des missions de secours pour 150'000 francs. La participation de l'ECAP, jusqu'alors considérée comme une subvention, sera dès 2023 comptabilisée comme un achat de prestations.

PROMOTIONS DES SAPEURS-POMPIERS

La campagne romande de promotion des sapeurs-pompiers volontaires a pris un nouvel essor en 2022 avec une action à destination des employeurs. Le label « Employeur partenaire » a été lancé au mois de novembre. La signature d'une charte officialise un dialogue et une transparence entre employeurs et employés quant aux activités de ces derniers au service de la défense incendie. L'employeur accepte de libérer ses employés sapeurs-pompiers de leurs obligations professionnelles en cas d'urgence ou d'exercice. De son côté, le collaborateur adapte son calendrier d'exercices et de gardes à ses impératifs professionnels.

Le label permet de donner une visibilité aux entités qui font preuve de civisme à cet égard.

À la fin de l'année 2022, quelques semaines après le démarrage de l'action, 5 entreprises neuchâteloises avaient déjà obtenu cette reconnaissance.

NOMINATIONS ET REMERCIEMENTS

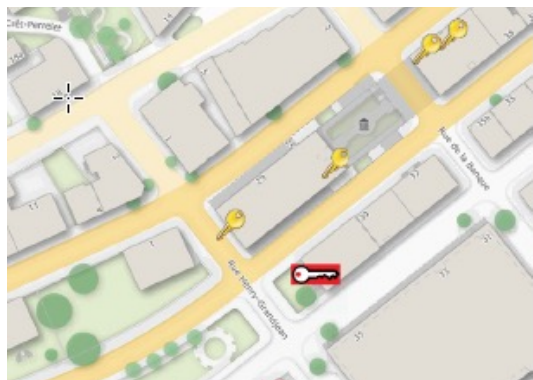
Le traditionnel souper, qui réunit en fin d'année les sapeurs-pompiers ayant officié au centre de formation durant l'année écoulée, s'est déroulé le 1^{er} décembre dans les locaux d'EspaceVal à Couvet en présence de 75 personnes. Il a vu la nomination de trois nouveaux instructeurs ayant réussi leur cursus de formation fédéral. Il a également été l'occasion de remercier les instructeurs, le personnel auxiliaire ainsi que différents partenaires qui ont contribué au bon déroulement et à la qualité des formations dispensées.

BUREAU TECHNIQUE

ACTION « SAFOS »

Afin de garantir l'accès aux sapeurs-pompiers en cas d'alarme en dehors des heures d'ouverture, les bâtiments munis d'une installation de détection incendie devraient disposer d'un réceptacle de clés sécurisé, communément appelé SAFOS. Constatant que cet équipement faisait défaut dans environ un quart des 880 bâtiments concernés, l'ECAP a lancé à fin 2019 une première action en vue d'inciter les exploitants de ces bâtiments à acquérir un tel dépôt de clés. Afin de maximiser le nombre de bâtiments équipés, la campagne a fait l'objet d'une relance en 2022. Au final, ce sont plus de 160 équipements qui ont été posés et subventionnés à 25% par l'ECAP.

Pour les sapeurs-pompiers, l'information concernant la présence d'un tel réceptacle est disponible dans le dossier d'intervention numérique transmis par la CNU en cas d'alarme et peut également être consultée sur une couche spécifique du système cartographique du territoire neuchâtelois (SITN).



DÉFENSE INCENDIE

Le règlement de subvention de l'intervention qui définit les conditions de soutien aux différents corps de sapeurs-pompiers a fait l'objet d'un léger lifting applicable dès 2023. Les subventions versées au titre de la formation, tant aux volontaires qu'aux professionnels, ont été augmentées dans une mesure correspondant approximativement à l'évolution du coût de la vie. D'autre part, la possibilité d'établir des conventions avec des entreprises disposant d'un corps de sapeurs-pompiers en vue de leur intervention ponctuelle en renfort à leur région est officialisée.

ADDUCTIONS D'EAU

54 nouveaux dossiers de demandes de subvention ont été ouverts en 2022 pour la mise en place de 96 objets (93 hydrantes et 3 réserves incendie). Le montant des subventions versées, y compris celles issues de promesses antérieures totalise 332'293 francs pour 103 dossiers.

En parallèle, l'ECAP a activement participé au groupe de travail mis en place pour l'élaboration du plan général d'alimentation en eau de Val-de-Travers et fourni des données en vue du lancement de plusieurs autres projets d'envergure.

ACHATS CENTRALISÉS

La mise en œuvre de la politique d'achats centralisés s'est poursuivie en 2022, entrant dans la phase très concrète de la mise en

551

œuvre des outils nécessaires et de leur intégration dans le nouvel environnement informatique de l'ECAP. Afin de limiter les coûts de développement, l'adoption du programme vaudois s'est avérée la solution la plus rationnelle, moyennant un certain nombre d'adaptations au cadre légal et réglementaire neuchâtelois. Le démarrage effectif avec l'ouverture de l'accès au magasin de l'ECA Vaud devrait intervenir dans le courant du 2^{ème} semestre 2023.

RÉGIONS

Même si l'accroissement des effectifs des sapeurs-pompiers volontaires reste faible, la tendance baissière de ces dernières années semble effectivement s'être inversée, certainement grâce aux efforts conjugués des Fédérations cantonales et des ECAs romands. En 2022, le nombre d'incorporé(e)s se monte à 551, en augmentation de 26 personnes.

En 2022, le commandement des régions a été assumé comme suit:

Région Littoral

Commandant de région	It-col. Florian Chédel (jusqu'au 31.08) It-col. Stéphane Cosandier (dès le 01.11)
Chef des sapeurs-pompiers volontaires	maj. Jean-Claude Bonvin

Région Val-de-Travers

Commandant de région	maj. Patrick Piaget
----------------------	---------------------

Région Val-de-Ruz

Commandant de région	maj. Patrick Vuilleumier
----------------------	--------------------------

Région des Montagnes

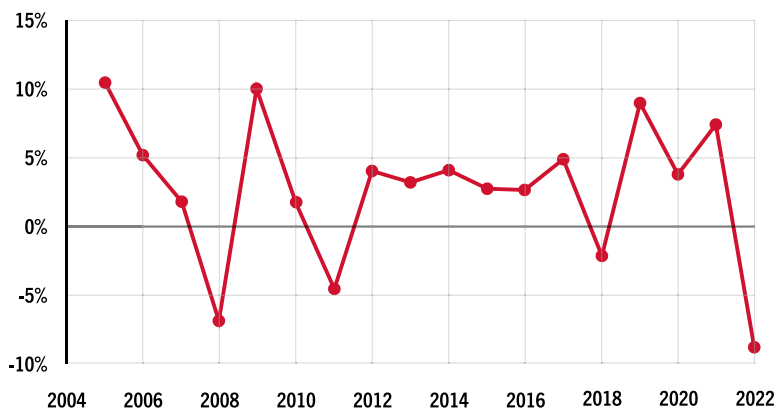
Commandant de région	It-col. Thierry König (jusqu'au 31.08) It-col. Grégory Duc (dès le 01.09)
Chef des sapeurs-pompiers volontaires	cap. Hervé Lara



PLACEMENTS

En 2021, l'ECAP avait enregistré une excellente performance de ses placements avec un rendement global de 7.36%. Les incertitudes géopolitiques, l'inflation et la hausse des taux d'intérêt ont donné à 2022 un visage complètement différent. Toutes les catégories d'actifs ont été fortement chahutées, enregistrant des baisses importantes durant plusieurs mois consécutifs. Seul l'immobilier direct a joué son rôle de valeur refuge. Alors qu'il influençait négativement les performances de l'année précédente, il s'avère l'unique catégorie d'actifs à ne pas être dans le rouge en 2022. Au final, le rendement des placements atteint -8.73%, soit un résultat inférieur à 2008 (-6.93%) ou 2011(-3.975). Les pertes comptables se montent à près de 30 millions, partiellement compensées par un recours à la réserve de fluctuations de valeur.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE DES PLACEMENTS ENTRE 2005 ET 2022



Ces résultats confortent également la stratégie mise en place visant à compléter l'allocation en immobilier direct. Divers projets sont en cours de réalisation ou de planification. La réalisation du nouveau centre de calcul du Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) à Neuchâtel avance conformément au planning et permettra une réception de l'ouvrage en 2024. À Couvet, la refonte de l'hébergement d'EspaceVal, dont l'ECAP est dorénavant unique propriétaire, entre dans sa phase finale afin de pouvoir accueillir ses premiers clients au début du mois d'avril.

À la Chaux-de-Fonds, le permis de construire a été obtenu pour la réhabilitation et l'assainissement énergétique de l'immeuble de la rue de la Fiaz 15.

Le comité de placement, réuni à six reprises durant l'année, a suivi très régulièrement l'évolution du résultat des placements. Dans ce cadre, il a confirmé le bienfondé de l'allocation stratégique actuelle. Les fortes variations de résultats de ces dernières années mettent une fois de plus en évidence la nécessité de garder une vision à long terme, basée sur une stratégie stable et évitant toute surréaction émotionnelle.

INFORMATIQUE

L'année 2022 a été particulièrement chargée dans ce domaine. Même si la mise en production de plusieurs solutions est planifiée pour 2023, la poursuite des développements et la réalisation intensive de tests a mobilisé beaucoup d'énergies et de compétences. La gestion centralisée des tiers, l'archivage des documents ou la digitalisation des dossiers de sinistres constitueront des étapes majeures de la mutation informatique de l'ECAP.

Dans ce cadre, des réflexions approfondies ont été menées pour vérifier le bienfondé et l'actualité des processus dans les différentes activités. Même si peu de changements fondamentaux sont intervenus, de nombreuses mesures de rationalisation et d'amélioration ont pu être mises en œuvre.

En parallèle de la réalisation du logiciel de base de l'ECAP, plusieurs applications satellites sont en cours d'élaboration. La plus avancée est actuellement la plateforme ECAPrev destinée aux commissions de police du feu. Après les tests du module destiné aux commissaires sur le terrain, le développement de la partie dédiée aux administrations communales est en bonne voie. La mise en service est prévue dans le courant de 2023.

Le projet de renouvellement du logiciel cantonal des sapeurs-pompiers Eagle a été ralenti en 2022. Après une phase d'analyse des processus métier et des souhaits des utilisateurs menée tambour battant, la phase de recherche de solutions susceptibles de satisfaire les exigences des futurs utilisateurs a été lancée. Elle a rapidement fait ressortir la possibilité de s'appuyer sur une solution en développement sous l'égide de l'ECA Vaud. Au vu des bénéfices pouvant être tirés de cette synergie, il a été décidé de temporiser le projet dans l'attente de la réalisation de l'outil vaudois.

DURABILITÉ

Les 18 ECAs, membres de l'Association des Établissements cantonaux d'assurance (AECA) ont mis en place une charte qui définit leur engagement en matière de durabilité. Ils y définissent ainsi des objectifs communs dans les trois grandes problématiques suivantes:

• Durabilité économique

« En encourageant et en mettant en œuvre des mesures de prévention, les ECAs apportent une contribution essentielle à la prévention ou à la réduction des dommages causés par des événements naturels ou des incendies. Ils tiennent en outre compte des critères ESG dans leurs placements de capitaux. Les ECAs agissent selon des principes et des règles reconnus pour la bonne gestion d'une entreprise. Les ECAs s'engagent à promouvoir également les nouvelles technologies durables dans le bâtiment. »

• Durabilité écologique

« Les ECAs réduisent leur propre consommation d'énergie au sein de l'entreprise et augmentent en outre la part des énergies renouvelables. Ils minimisent les émissions de CO₂ dues au chauffage et à la mobilité. Ils réduisent la consommation de papier et la quantité de déchets au sein de leur entreprise. En outre, les ECAs réduisent activement l'empreinte écologique des biens immobiliers qu'ils détiennent directement. »

• Durabilité sociale

« Les ECAs encouragent les formations de base et continue des collaborateurs aussi activement que l'égalité des chances et des salaires. Ils s'engagent pour une prévoyance vieillesse stable. Ils s'engagent également pour la sécurité sur le lieu de travail. »

PLACEMENTS MOBILIERS

L'ECAP n'a pas attendu la rédaction de cette charte pour agir en particulier dans le domaine des placements. Les directives fixées aux gestionnaires de mandats ont conduit à appliquer des règles de sélection des fonds d'investissements conformes aux principes ESG. Même si l'impact réel de ces mesures est sujet à caution, il s'agit néanmoins d'une démarche à long terme qui ne peut qu'avoir un effet positif. Combinée avec l'exercice des droits sociaux et le soutien aux initiatives d'Ethos, dont l'ECAP est membre, cette stratégie permet de maintenir une certaine pression et d'entretenir un dialogue avec de nombreuses sociétés en vue de promouvoir des politiques de durabilité.

Analyse BCN

Afin de quantifier l'effet des mesures prises auprès de ses gérants, l'ECAP fait réaliser par la Banque cantonale une analyse globale de la durabilité de son portefeuille de placements selon la méthode de notation de MSCI. Le résultat porte sur la qualité du portefeuille en regard de critères ESG, sur les entreprises faisant l'objet de controverses, sur la présence d'activités controversées, telles que l'alcool, l'énergie nucléaire ou l'armement, et finalement l'empreinte carbone, soit l'émission de CO2 en fonction du chiffre d'affaires. Même si toutes les réserves d'usage peuvent être émises quant à la méthode, le taux de couverture de l'analyse ou la fiabilité des données, cette mesure constitue un bon indice de l'évolution de la durabilité des placements.

Le rapport au 31 décembre 2022 qui conclut sur un rating de AA fait ressortir les principaux résultats suivants:

ANALYSE DE DURABILITÉ BCN AU 31.12.2022

Rating de votre portefeuille

AA

Note de qualité de votre portefeuille 8.36

Taux de couverture de votre portefeuille 50%

	Leaders		Moyenne			Laggards		Sans rating	Liquidités
Rating	AAA	AA	A	BBB	BB	B	CCC		
Répartition de votre portefeuille	8.36	23.09%	13.16%	3.23%	1.15%	0.92%	0.07%	40.39%	9.52%

Controverses

Rouge Orange

Répartition de votre portefeuille 0.03% 11.06%

Activités controversées (avec marge)

Exposition de votre portefeuille 0.91%

Empreinte carbone

De votre portefeuille 70.57

Indice de comparaison 96.80

Ces résultats montrent que les mesures prises ces dernières années ont permis d'améliorer la qualité ESG du portefeuille et que les efforts doivent être poursuivis dans cette direction.

PLACEMENTS IMMOBILIERS

Le programme d'assainissement des bâtiments se poursuit. Plutôt que s'orienter vers l'acquisition de nouveaux objets, l'ECAP a choisi de privilégier la rénovation de son parc existant d'immeubles. Améliorations énergétiques, adaptations aux besoins des utilisateurs et maintien de la rentabilité future sont les lignes directrices qui conditionnent les différents projets pour des locataires privés ou commerciaux. Quatre immeubles sont actuellement en phase de planification ou de réalisation dans ce cadre: le petit locatif de la rue de la Fiaz 15 à la Chaux-de-Fonds, le secteur hébergement du centre EspaceVal à Couvet, l'immeuble, ancien siège de l'ECAP, à la place Pury 3 à Neuchâtel et la Maison Rousseau à Môtiers.

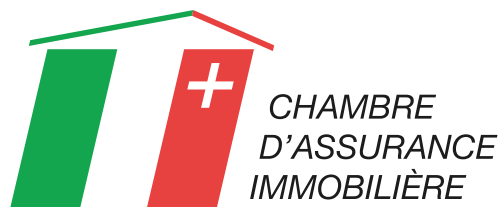


CHAMBRE D'ASSURANCE IMMOBILIÈRE

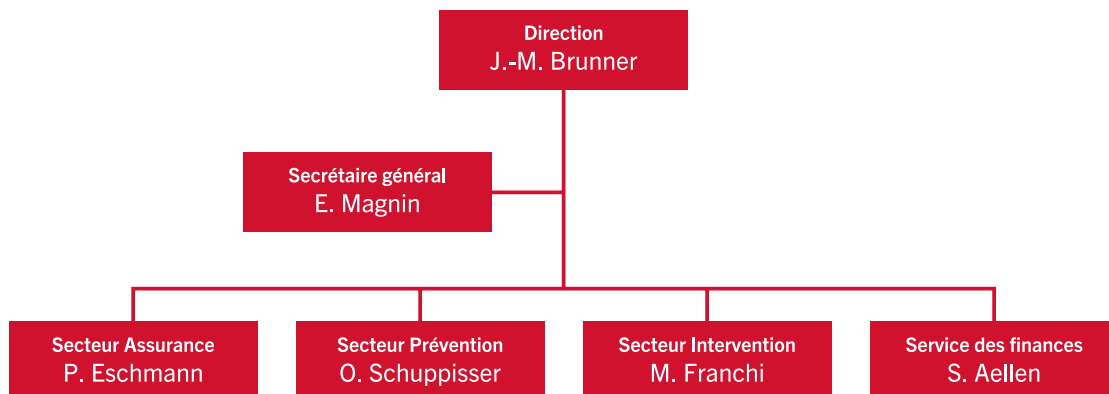
Au 31 décembre 2022, la composition de la Chambre d'assurance immobilière est la suivante:

Président	M. le conseiller d'État, Alain Ribaux , Neuchâtel
Vice-présidente	Mme Manuela Surdez , La Chaux-de-Fonds
Membres	Mme Katia Guillod , Fontaines Mme Valérie Patthey , Môtiers M. Yanis Callandret , Neuchâtel M. Denis Clerc , La Chaux-de-Fonds M. Thierry Grosjean , Auvignier

Le 30 novembre 2022, le Conseil d'Etat a approuvé, dans le cadre de l'uniformisation des pratiques au sein des entités paraétatiques, une modification des dispositions relatives à la limite d'âge des membres de la Chambre. Le terme du mandat, pour raison d'âge, était jusqu'alors fixé au 31 décembre de l'année durant laquelle le membre atteignait 70 ans. Le règlement définit dorénavant qu'un membre atteignant l'âge de 70 ans en cours de mandat pourra poursuivre son activité jusqu'au terme de celui-ci.



ORGANISATION & COLLABORATEURS AU 31.12.2022



DIRECTION ET ADMINISTRATION

Directeur (*)	Jean-Michel Brunner
Secrétaire général (*)	Eric Magnin
Coordinateur informatique	Patrice Huguenin-Dézot
Assistante de direction	Pascale Ecabert
Secrétaire-réceptionniste	Ruth Desaulles
Apprentie (3 ^e année)	Jade Hirschi

SERVICE DES FINANCES

Responsable financier (*)	Stéphane Aellen
Comptable	Alina Bara Gonçalves
Aides-comptables	Morgane Rochat Jenny Stauffer

SECTEUR ASSURANCE

Responsable de secteur(*)	Pascal Eschmann
Experts	Cédric Richard, responsable des estimations Massimo Vitalba, responsable des sinistres Charlotte Nicolet Steve Hadorn Céline Faedo
Gestionnaires de sinistres	Charlotte Durini Léo Barras
Gestionnaires de dossiers	Debora Zini Dominique Bärtschi Jonas Erb Vanessa Maesano Isabelle Lebet Mickaël Leuba (+ webmaster)

(*) Membres du comité de direction

SECTEUR PRÉVENTION

Responsable de secteur (*)	Olivier Schuppisser
Experts	Maurice Rion, responsable technique domaine IN Elisenda Bardina, responsable technique domaine EN Pierre-Yves Eggli Fabian Profeta Isabelle Chalon Catherine Jacot

SECTEUR INTERVENTION

Responsable de secteur (*) et inspecteur cantonal	Maxime Franchi Thierry Droxler (Responsable Défense incendie)
Formation	Cédric Michel (Responsable Formation a.i.) Bertrand Spiller Alexandre Fink Jérôme Galli
Infrastructures	Lucien Dottori
Bureau technique	Francis Roth
Assistant technico-administratif	Dylan Javet
Collaboratrice administrative	Diana Hofmann
Apprentie (2 ^e année)	Solène Morier

ORGANE DE RÉVISION

Fiduciaire Leitenberg & Associés SA



(*) Membres du comité de direction

EXPERTS EXTERNES

Yves Affolter	La Chaux-de-Fonds
Cédric Aklin	Cortailod
Thierry Bieler	Bevaix
Denis Bongini	Neuchâtel
Géraldine Chapatte	Les Bois
Denis Cherbuin	Môtiers
Karin Davies	La Chaux-de-Fonds
Fabienne Denoréaz Paul	Neuchâtel
Sophie Erard	Le Landeron
André Escobar	Neuchâtel
Christophe Farine	Valangin
Florence Hippenmeyer	Neuchâtel
Olivier Kohli	Le Pâquier
Delphine Lieffroy	Bevaix
Vincent Mortilla	Cornaux
Martin Mouzo	Cormondrèche
Chantal Prémat Allanfranchini	Neuchâtel
Christophe Saudan	Les Geneveys-sur-Coffrane
Frédéric Soguel	Neuchâtel
Martine Urscheler Veillard	Peseux

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

En 2021 le résultat avait fortement pâti de la sinistralité, les pertes de l'assurance ayant été compensées par le rendement des placements. En 2022, c'est le scénario inverse qui s'est joué. Avec 11.7 millions de dommages, sensiblement inférieurs à la moyenne historique, l'assurance clôt sur un résultat positif. Celui-ci est toutefois complètement effacé par la performance négative record des placements.

Dans ce contexte, la provision pour risques liés au placement de capitaux dotée de 56.8 millions de francs au 1^{er} janvier 2022 a pleinement joué son rôle. La Chambre d'assurance immobilière, lors de la séance des comptes du 21 mars 2023 a décidé d'y prélever 22.3 millions de francs. La provision disponible au 31.12.2022 se monte à 34.5 millions de francs.

Au vu de l'existence d'une garantie de l'Etat et de l'amélioration tendancielle du taux de couverture de la CPCN, la provision constituée par l'ECAP à ce titre a été dissoute.

Les comptes de l'exercice 2022 bouclent ainsi avec un bénéfice de 892'790 francs.

ASSURANCE

Les entrées de primes de 26.96 mio. de francs sont supérieures de 2.97 millions de francs supérieures à celles de 2021, qui avait vu un rabais de 20% de la prime de base, accordé à l'ensemble des assurés. Les charges de réassurance augmentent de 40%, d'une part en raison des indemnités touchées suite aux sinistres de 2021 et d'autre part à cause de l'absence de ristourne liée au résultat, qui se montait à 700'000 francs en 2021.

La sinistralité nette, après les prestations de réassurance, atteint 13.66 millions de francs en baisse de 58% par rapport à l'année précédente. Ce chiffre est positivement influencé par le produit des recours contre les responsables de sinistre qui ont rapporté plus d'un million de francs, dont les trois quarts sont imputables à un seul cas.

Les charges d'exploitation sont en baisse de 5.6% par rapport à 2021, générant un résultat technique de l'exercice à 3.8 mio. de francs.

PRÉVENTION

Les produits du secteur Prévention ne varient pratiquement pas en regard de l'année précédente. Par contre, au chapitre des charges on enregistre une forte hausse du montant net des subventions (paiements effectifs et promesses), en partie explicable par le démarrage effectif des travaux liés à la campagne en faveur des EMS.

L'excédent de produits se monte à 754'630 francs qui sont versés au fonds pour la prévention des dommages.

INTERVENTION

Les charges courantes d'exploitation sont restées sensiblement inférieures au budget (-958'000 francs). La hausse par rapport à l'année précédente s'explique principalement par le niveau des amortissements en lien avec les nouvelles infrastructures de la Presta.

Les produits progressent légèrement, notamment les recettes issues de cours facturés à des tiers.

Si les montants versés aux régions pour la formation et les équipements personnels sont conformes au budget, les subventions sont restées sensiblement en retrait des prévisions. Cela s'explique notamment par le report de livraison de véhicules et d'achat de matériel. En outre les 300'000 francs prévus pour la mise en œuvre du projet ODIN, à savoir la réalisation d'économies au travers d'une collaboration accrue entre sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, n'ont pas été versés, le projet n'étant pas suffisamment avancé. À l'inverse, les subventions pour les adductions d'eau sont en hausse de 19% en comparaison avec 2021.

Compte tenu d'un prélèvement au fonds d'actions spéciales pour 16'800 francs relatif



à deux réseaux d'adduction d'eau, l'attribution au fonds pour la lutte contre les dommages se monte à 789'320 francs, confortant la décision de la Chambre de réduire la contribution dès l'année 2023.

MISSIONS DE SECOURS

L'exercice sous revue se clôture par une variation positive du fonds de 940 francs. En d'autres termes, l'excédent de produits de l'exercice est compensé par la baisse de la contribution par habitant décidée par la Costradis, le 24 février 2022.

Les charges, constituées très majoritairement de charges fixes, enregistrent une baisse de 141'200 francs, soit 5.70% par rapport à l'année précédente et restent 4.90% en-deçà du budget.

La baisse du nombre d'interventions se traduit par une forte diminution du produit des facturations, dans la même proportion (-20.11%). Les recettes, qui dépassaient les 680'000 francs en 2021, n'ont atteint que 544'000 francs en 2022.

Il en résulte une hausse de 2.35% de la contribution des communes par rapport à 2021, à 1.612 millions de francs. Même si celle-ci se révèle en fin de compte bien inférieur au budget qui tablait sur +9.57%.

En termes de coût par habitant, le coût effectif de 9.16 francs correspond exactement au budget de 9.83 francs, compte tenu de la déduction de 67 centimes octroyée sur l'acompte 2022, mais sans diminution de la fortune du fonds.

PLACEMENTS DES CAPITAUX

La perte nette de l'exercice dépasse les 29.6 millions de francs. Ce résultat historique se compose pour le 80% de pertes non-réalisées correspondant aux variations de cours de titres encore en portefeuille au 31.12.2022.

29.6 MIOS

Les produits sont principalement constitués du loyer des immeubles, 4.75 mio. de francs, et des dividendes, 2.5 millions de francs. Le détail des charges et produits figure dans les annexes 5 et 6 aux comptes.

Selon le principe établi, les bâtiments composant le parc immobilier détenu en direct sont réestimés périodiquement sur la base d'un tournus de 4-5 ans. En 2022, ce sont les trois immeubles de Pré-Landry à Boudry, le siège de la Place de la Gare 4 à Neuchâtel, et le bâtiment récemment acquis à la Rue du Parc 9 à la Chaux-de-Fonds qui ont été visités. Les valeurs calculées selon la méthode du discounted cash-flow (DCF) ont permis une réévaluation de 1.09 million du parc. Ce produit contribue à atténuer les pertes sur les placements.

Le montant des placements au 31.12.2022 s'élève à 317.997 millions de francs.

RÉVISION ET APPROBATION DES COMPTES

L'audit a été réalisé comme à l'accoutumée en 2 volets. D'une part, du 5 au 8 décembre 2022, un préaudit portant sur le système de contrôle interne, notamment sur les processus de l'informatique et des sinistres et les subventions de la défense incendie, d'autre part une révision des comptes annuels du 21 au 24 février 2023.

La révision a conclu à la conformité des comptes tant à la loi suisse qu'à la loi cantonale sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB). Elle a également constaté le respect des normes d'audit suisse 890 ainsi que des exigences de la recommandation spécifique à la présentation des comptes des assureurs incendie et assureurs maladie (RPC 41).

Les comptes ont été approuvés par la Chambre d'assurance immobilière lors de sa séance du 21 mars 2023, en présence de l'auditeur.



leitenberg + associés

Rapport de l'organe de révision à la Chambre d'assurance immobilière de l'Etablissement prévention (ECAP), Neuchâtel

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévoyance (ECAP) au 31 décembre 2022, le compte de profits et pertes, le tableau des flux de trésorerie, le tableau des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des comptesables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ECAP au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie à cette date, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et à la Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) et à son Règlement d'exécution.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, à l'article 9 de la Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) et à l'article 6 de son Règlement d'exécution (RLAB) ainsi qu'aux Normes suisses (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont énoncées dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de l'annexe. Nous sommes indépendants de l'ECAP, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, ainsi qu'aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 9 de l'annexe aux comptes annuels qui fait état d'un écart entre le montant des provisions pour risques liés aux placements de capitaux figurant au passif du bilan et la somme des provisions pour risques liés aux placements de capitaux figurant au actif du bilan et la somme des provisions pour risques liés aux placements de capitaux figurant au passif du bilan et la somme des provisions pour risques liés aux placements de capitaux figurant au actif du bilan.

Les provisions pour risques liés aux placements de capitaux servent à couvrir les risques boursiers et monétaires des placements de capitaux. L'évaluation de ces provisions est basée sur l'allocation effective par catégorie de placement de capitaux. Les placements de capitaux ayant subi, en 2022, des pertes supérieures aux provisions pour risques liés aux placements de capitaux, la Chambre d'assurance immobilière a pris la décision, en application des principes définis dans la Swiss GAAP RPC, de ne pas modifier les provisions pour risques liés aux placements de capitaux.

Ce point ne modifie pas notre opinion d'audit.

leitenberg + associés SA

Olivier Boeberl
Agent fiduciaire avec brevet fédéral
Expert-réviseur agréé

Jacques Flais
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Joanne Meyrat
Expert-comptable diplômée
Expert-réviseur agréée

Alexandra Blocher
Expert-comptable diplômée, U, M, Tax
Expert-réviseur agréée

ECAP
Membre du CIPPP
ASR n° 100000
Membre FIDUCIAIRE
CH-E 002.01.065
www.leitenberg.ch



Leitenberg+associés

Responsabilités de la Chambre d'assurance immobilière relatives aux comptes annuels

La Chambre d'assurance immobilière est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, la Chambre d'assurance immobilière est responsable d'évaluer la capacité de l'ECAP à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'ECAP à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la Chambre d'assurance immobilière a l'intention de liquider l'ECAP ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NAS-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 728a, alinéa 1, chiffre 3 CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Chambre d'assurance immobilière.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

La Chaux-de-Fonds, le 21 mars 2023

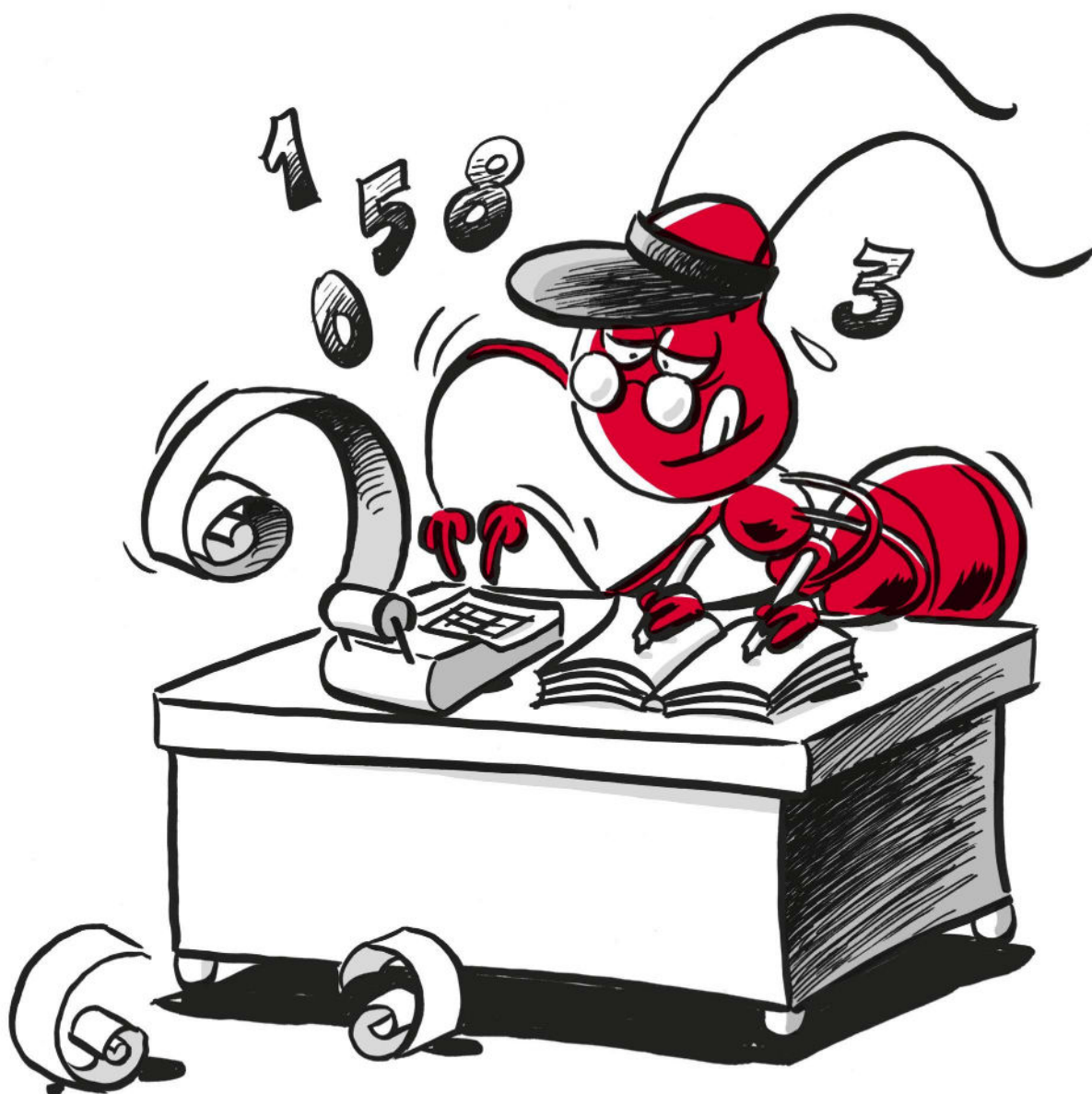
Fiduciaire Leitenberg & Associés SA

Jacques Rais
Expert-réviseur agréé
Responsable du mandat

Isabelle Chuat
Expert-réviseur agréée

Annexes : comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres et annexe)





Explications	31.12.2022	31.12.2021	Variation
--------------	------------	------------	-----------

ACTIF

ACTIFS IMMOBILISÉS

Placements de capitaux	1	317 997	360 618	-42 621
Participations	2	8 079	7 762	317
Immobilisations incorporelles	3	834	848	-15
Immobilisations corporelles	3	13 307	10 386	2 921
Total actifs immobilisés		340 216	379 614	-39 398

ACTIFS CIRCULANTS

Actifs de régularisation	4	703	1 618	-915
Créances	5	2 253	1 853	401
Liquidités		22 548	25 952	-3 404
Total actifs circulants		25 504	29 422	-3 918
TOTAL ACTIF		365 721	409 036	-43 316

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Réserves provenant des bénéfices accumulés		217 763	213 847	3 917
Bénéfice net		893	3 917	-3 024
Total capitaux propres		218 656	217 763	893

CAPITAUX ÉTRANGERS

Provisions techniques d'assurance	6	16 773	27 692	-10 918
Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	7	37 307	36 822	485
Provisions non techniques	8	51 672	55 041	-3 369
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	9	34 500	56 825	-22 325
Passifs de régularisation	10	670	6 778	-6 108
Dettes	11	6 142	8 115	-1 973
Total capitaux étrangers		147 065	191 273	-44 209
TOTAL PASSIF		365 721	409 036	-43 316

Chiffres en milliers de francs

Explications		2022	2021	Variation
Produits des primes nettes d'assurance		26 966	23 999	2 967
Primes de la réassurance	12	-4 558	-3 248	-1 310
Primes acquises pour propre compte		22 408	20 751	1 656
Charges nettes des sinistres	13	-13 662	-32 990	19 328
Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité	14	-168	3 132	-3 300
Charges d'exploitation	15	-4 760	-5 048	288
Autres produits d'exploitation		28	15	12
Autres charges d'exploitation		-33	-25	-8
Résultat technique	16	3 812	-14 164	17 977
Produits pour la prévention		5 078	5 054	24
Charges pour la prévention		-4 120	-3 644	-475
Variation des provisions non techniques pour la prévention		-959	-1 410	452
Résultat pour la prévention des dommages	17	0	0	0
Produits pour l'intervention		8 443	8 251	191
Charges pour l'intervention		-7 670	-6 974	-696
Variation des provisions non techniques pour l'intervention		-773	-1 277	505
Résultat pour l'intervention	18	0	0	0
Produits pour les missions de secours		2 736	2 980	-244
Charges pour les missions de secours		-2 735	-2 901	165
Variation des provisions non techniques pour les missions de secours		-1	-79	78
Résultat pour les missions de secours	19	0	0	0
Produits des placements de capitaux	20	8 629	28 502	-19 872
Charges des placements de capitaux	21	-38 590	-4 395	-34 195
Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	22	-29 961	24 106	-54 067
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	23	22 325	-6 331	28 656
Résultat des placements de capitaux		-7 636	17 775	-25 411
Résultat d'exploitation		-3 823	3 611	-7 434
Résultat hors exploitation	24	4 716	306	4 411
BÉNÉFICE NET		893	3 917	-3 024



FLUX DE TRÉSORERIE

RAPPORT DE GESTION
2022



FLUX DE TRÉSORERIE RELATIF À L'EXPLOITATION

Bénéfice/Perte	893	3 917
Pertes réalisées ou non sur placements de capitaux	38 871	3 488
Bénéfices réalisés ou non sur placements de capitaux	-3 877	-24 195
Amortissements sur immobilisations incorporelles	531	407
Amortissements sur immobilisations corporelles	1 870	1 248
Variation des provisions techniques d'assurance	-10 918	15 231
Variation des provisions techniques pour sécurité et fluctuation	485	-183
Variation des provisions non techniques	-3 369	1 990
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-22 325	6 331
Variation des créances	-401	-466
Variation des actifs de régularisation	915	-932
Variation des engagements	-1 973	2 947
Variation des passifs de régularisation	-6 108	577
Flux de trésorerie relatif à l'exploitation	-5 407	10 360

FLUX DE TRÉSORERIE RELATIF AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Investissements en placements de capitaux	-288 078	-120 810
Désinvestissements en placements de capitaux	295 706	109 903
Investissements en immobilisations incorporelles	-516	-543
Désinvestissements en immobilisations incorporelles	0	0
Investissements en immobilisations corporelles	-4 791	-2 623
Désinvestissements en immobilisations corporelles	0	483
Investissements en participations	-317	-48
Désinvestissements en participations	0	0
Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement	2 004	-13 638

FLUX DE TRÉSORERIE RELATIF AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

Variation des dettes financières à court terme	0	0
Variation des dettes financières à long terme	0	0
Flux de trésorerie relatif aux opérations de financement	0	0
Somme des flux de trésorerie	-3 404	-3 278

VARIATION DE TRÉSORERIE

Trésorerie au 01.01	25 952	29 230
Somme des flux de trésorerie	-3 404	-3 278
TRÉSORERIE AU 31.12	22 548	25 952

Chiffres en milliers de francs

Total bénéfices accumulés

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capital propre au 01.01.2022	217 763
Bénéfice net 2022	893
CAPITAL PROPRE AU 31.12.2022	218 656





ANNEXES



AECA	Association des établissements cantonaux d'assurance
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
CCNC	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation
CIREN	Communauté intercantonale de risques éléments naturels
COSTRADIS	Commission stratégique de la défense incendie et des secours
CPCN	Caisse de pension du canton de Neuchâtel
CSSP	Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers
DCF	Discounted Cash Flow (actualisation des flux de trésorerie)
DETEC	Département fédéral de l'environnement des transports, de l'énergie et de la communication
LAB	Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
LPDIENS	Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
OFROU	Office fédéral des routes
POOL	Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques
RALPDIENS	Règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
RLAB	Règlement d'exécution de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
SIEN	Service informatique de l'entité neuchâteloise
SIS	Service d'incendie et de secours
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
UIR	Union intercantonale de réassurance

PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ET D'ÉVALUATION

Principes de présentation des comptes

L'ECAP établit ses comptes conformément au référentiel Swiss GAAP RPC et en application des recommandations spécifiques à sa branche (RPC 41).

L'Etablissement gère depuis le 24 mars 2014, date d'entrée en vigueur du RALPDIENS, le fonds des missions de secours. Le compte de résultat n'est pas impacté par cette gestion mais certains comptes au bilan dépendent desdites missions et y font référence.

Le rapport de gestion est conforme à l'art. 9 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) du 30.06.2016 ainsi qu'à l'art. 6 de son règlement d'exécution (RLAB) du 15.03.2017.

Les comptes ont été présentés suivant le principe comptable de la continuité d'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, ainsi qu'entre produits et charges (principe brut) a été respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des principes de gestion d'entreprise et donnent une image fidèle de l'état effectif de la fortune, des finances et des produits (true and fair view).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs suisses et arrondis selon les règles en usage dans le commerce, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

Date de clôture du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

Postes en monnaies étrangères

Les valeurs patrimoniales et les engagements en monnaies étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date de transaction.

Les cours déterminants au 31 décembre s'élèvent à:

		2022	2021
EUR	1	0.9896	1.0375
USD	1	0.9245	0.9129
JPY	100	0.7054	0.7923
CAD	1	0.6827	0.7238
NOK	100	0.0943	0.1035
GBP	1	1.1187	1.2332
SGD	1	0.6898	0.6764
SEK	1	0.0888	0.1008
DKK	1	0.1331	0.1395
AUD	1	0.6309	0.6631
HKD	1	0.1185	0.1170

Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'ECAP sont évalués selon les principes suivants:

- **Liquidités dans les placements de capitaux**

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle.

- **Titres**

L'évaluation des titres est faite selon les valeurs actuelles (valeurs du marché cotées publiquement). Les moins-values et les plus-values réalisées et non réalisées sur les titres ainsi que les frais, les intérêts courus, dividendes et autres distributions de bénéfices sont comptabilisés dans le compte d'exploitation. Les prêts divers sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des amortissements nécessaires.

- **Immeubles**

À l'exception de l'immeuble Clos-Pury 15 à Couvet, considéré comme propre à l'exploitation du centre de formation de l'ECAP (immobilisation corporelle), les immeubles figurent parmi les placements de capitaux. La valeur actuelle des immeubles a été calculée suivant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (DCF), en appliquant un taux d'actualisation adapté au risque. Les immeubles qui seraient destinés à être cédés dans les 12 mois ou dont la valeur de vente a été contractuellement établie sont évalués à leur prix de vente escompté. Pour deux objets (Cadolles 7 et Verger-Rond), le principe de valorisation n'est pas la méthode DCF. Il existe en effet pour ces 2 immeubles une convention de reprise par l'Etat de Neuchâtel qui prévoit une possibilité de rachat au coût d'investissement réduit de 1% par année.

- **Constructions en cours**

Les constructions en cours sont évaluées à leur valeur nominale.

Participations

Les participations comprennent les actions et les titres de participation similaires dans des sociétés au sein desquelles l'ECAP peut exercer une influence déterminante. Les participations sont évaluées à leur valeur nominale.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000. Les amortissements des immobilisations incorporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes:

Logiciels: **4 ans**

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000 francs. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes:

Immeubles: **50 ans**

Mobilier et installations: **5 ans**

Gros véhicules de défense incendie: **12 ans**

Petits véhicules de défense incendie: **8 ans**

Véhicules missions de secours: **Selon planification stratégique**

Autres véhicules: **4 ans**

Matériel informatique: **3 ans**

Actifs et passifs de régularisation

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels devant être délimités dans le temps, en relation avec l'activité.

Créances

Les créances sont évaluées au bilan à leur valeur nominale.

Liquidités d'exploitation

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Celles-ci sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Réserves provenant des bénéfices accumulés

La détermination des réserves se base sur des calculs de risques en fonction de la valeur assurée du parc immobilier et de la réassurance. Ces réserves doivent permettre à l'ECAP de poursuivre sa mission, quels que soient les événements exceptionnels lui incombant.

Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques se basent sur les engagements présumés à l'égard des assurés et comprennent:

- Provision pour rabais sur primes d'assurance accordé aux assurés de l'ECAP sur la base d'une décision de la Chambre d'assurance immobilière en fonction du résultat de l'année courante.
 - Provisions relatives aux sinistres ouverts en fin d'exercice et calculées sur la base des indemnités restant à payer sous déduction de la part de réassurance.
-

Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

Les provisions techniques pour fluctuation et sécurité se basent sur des engagements contractuels ou statutaires à l'égard de la réassurance. Elles incluent:

- Provision relative à l'engagement statutaire permettant la recapitalisation de la réassurance de l'ECAP (UIR) en cas de difficulté.
 - Provisions relatives à l'engagement contractuel couvrant les risques liés aux dommages éléments naturels (CIREN) et sismiques (Pool). Ces provisions sont fonction de la valeur d'assurance du parc immobilier.
-

Provisions non techniques

Il s'agit de provisions sans rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont constituées pour faire face à des engagements d'ordre légal ou contractuel, découlant de la pratique passée de l'entreprise et dont le montant ou l'échéance sont encore indéterminés à la clôture des comptes:

- Provision relative aux promesses de subvention ouvertes en fin d'exercice et calculées sur la base des montants restant à payer.
- Provision constituée en fin d'année sur les soldes d'heures et de vacances dus aux employés de l'ECAP.

- Provision destinée à indemniser certains dommages non couverts dans le cadre du produit référentiel.
- Fonds, constitué en 2009, pour le financement de mesures spéciales et ponctuelles destinées à la prévention. Ce financement peut être alloué, en principe, à des mesures de prévention dans le domaine des éléments naturels et des adductions d'eau.
- Fonds permettant de soutenir des actions en matière de prévention des dommages.
- Fonds permettant d'absorber les fluctuations en besoin de financement, notamment en matière de renouvellement de véhicules sapeurs-pompiers.
- Fonds nécessaire au financement des missions de secours (selon art. 35 RALPDIENS).

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision est destinée à couvrir les risques boursiers et monétaires sur les placements de capitaux figurant à l'actif du bilan.

Le calcul de cette provision est basé sur l'allocation effective des actifs au 31 décembre et les risques qui y sont liés.

Comme les placements financiers ont subi en 2022 des pertes de valeur supérieures à la moyenne et conformément aux dispositions prévues par les normes comptables Swiss GAAP RPC, les provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont au 31 décembre 2022 temporairement inférieures à la valeur cible à long terme.

Dettes

Les engagements envers des réassureurs, des organisations liées ainsi que les autres dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont présentés à leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, des corrections de valeur nécessaires.

01

Placements de capitaux - chiffres en milliers de francs

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours	imm
VALEUR DE MARCHÉ AU 01.01.2022	72 840	32 199	76 954	3 741	
Entrées de valeur	28 099	23 584	951	5 269	
Sorties de valeur	-40 534	-29 752	0	0	
Bénéfices non réalisés	80	80	0	0	
Pertes non réalisées	-10 788	-4 044	0	0	
Bénéfices réalisés	793	520	0	0	
Pertes réalisées	-2 861	-1 901	0	0	
VALEUR DE MARCHÉ AU 31.12.2022	47 630	20 685	77 905	9 010	3

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours	imm
VALEUR DE MARCHÉ AU 01.01.2021	61 124	30 088	71 354	1 107	
Entrées de valeur	3 960	6 659	5 600	2 634	
Sorties de valeur	-6 657	-8 887	0	0	
Bénéfices non réalisés	13 149	3 626	0	0	
Pertes non réalisées	-65	-253	0	0	
Bénéfices réalisés	1 406	1 003	0	0	
Pertes réalisées	-77	-37	0	0	
VALEUR DE MARCHÉ AU 31.12.2021	72 840	32 199	76 954	3 741	4

Fonds obiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Prêts	Liquidités	TOTAL
40 564	100 729	22 206	1 260	10 125	360 618
820	22 214	10 035	0	197 106	288 078
-4 243	-28 580	-15 989	-125	-176 484	-295 706
14	38	113	0	151	477
-6 066	-7 378	-1 947	0	-132	-30 355
839	906	307	15	21	3 401
-627	-1 242	-691	0	-1 194	-8 516
31 301	86 688	14 035	1 150	29 593	317 997

Fonds obiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Prêts	Liquidités	TOTAL
35 330	98 212	17 487	542	13 759	329 004
4 215	20 637	13 857	842	62 406	120 810
-1 845	-18 526	-8 669	-133	-65 186	-109 903
1 771	528	104	0	32	19 210
-134	-1 022	-697	0	-15	-2 186
1 235	990	273	9	70	4 985
-7	-90	-149	0	-942	-1 302
40 564	100 729	22 206	1 260	10 125	360 618

03

Immobilisations - chiffres en milliers de francs

	Immobilisations incorporelles		Immobilisations corporelles		
	Logiciel informatique	Total	Véhicules	Véhicules défense incendie	Véhicules mission sec
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 01.01.2022	848	848	480	5 881	1
Valeur d'acquisition au 01.01.	1 841	1 841	1 072	8 782	2
Entrées de valeurs	516	516	70	143	
Sorties de valeurs	0	0	0	0	
Valeur d'acquisition au 31.12.	2 357	2 357	1 142	8 926	2
Ajustements cumulés au 01.01.	-993	-993	-592	-2 901	-
Amortissements	-531	-531	-88	-792	
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	
Ajustements cumulés au 31.12.	-1 524	-1 524	-680	-3 693	-1
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31.12.2022	834	834	462	5 233	1

	Immobilisations incorporelles		Immobilisations corporelles		
	Logiciel informatique	Total	Véhicules	Véhicules défense incendie	Véhicules mission sec
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 01.01.2021	712	712	511	6 398	1
Valeur d'acquisition au 01.01.	1 298	1 298	1 023	8 534	1
Entrées de valeurs	543	543	49	248	1
Sorties de valeurs	0	0	0	0	
Valeur d'acquisition au 31.12.	1 841	1 841	1 072	8 782	2
Ajustements cumulés au 01.01.	-586	-586	-511	-2 136	-
Amortissements	-407	-407	-81	-764	
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	
Ajustements cumulés au 31.12.	-993	-993	-592	-2 901	-
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31.12.2021	848	848	480	5 881	1

Comptes de cours	Mobilier et installations	Matériel	Matériel informatique	Immeubles	Total
420	101	32	0	2 471	10 385
408	363	60	230	3 001	15 916
0	9	43	0	4 526	4 791
0	0	0	0	0	0
408	372	103	230	7 526	20 707
-988	-262	-28	-230	-530	-5 530
-163	-43	-19	0	-765	-1 870
0	0	0	0	0	0
151	-305	-47	-230	-1 295	-7 401
257	67	56	0	6 232	13 306

Comptes de cours	Mobilier et installations	Matériel	Matériel informatique	Immeubles	Total
531	111	44	4	1 894	9 494
356	327	60	230	2 245	13 776
052	35	0	0	1 239	2 623
0	0	0	0	-483	-483
408	363	60	230	3 001	15 916
-825	-217	-16	-226	-351	-4 282
-163	-45	-12	-4	-179	-1 248
0	0	0	0	0	0
-988	-262	-28	-230	-530	-5 530
420	101	32	0	2 471	10 385

02

2022

2021

Participations - chiffres en milliers de francs

8 079

7 762

L'ECAP est membre de la société simple du POOL
(selon l'art.530 et suivants CO).

8 079

7 762

04

Actifs de régularisation - chiffres en milliers de francs

703

1 618

Mise de fonds POOL

0

1 081

Intérêts courus

438

431

Divers

265

106

05

Créances - chiffres en milliers de francs

2 253

1 853

Impôt anticipé

464

420

Créances primes

199

350

Créances diverses

1 590

1 083

06

Provisions techniques d'assurance - chiffres en milliers de francs

	01.01.2022	Attributions	Utilisations	31.12.2022
Sinistres Feu bruts	8 609	2 982	0	11 591
- part de la réassurance	-95	0	0	-95
Sinistres Feu nets	8 514	2 982	0	11 496
Sinistres Eléments naturels bruts	47 669	0	-20 416	27 253
- part de la réassurance	-30 556	13 111	0	-17 445
Sinistres Eléments naturels nets	17 113	13 111	-20 416	9 808
Contribution nette à la CIREN	2 065	332	-6 927	-4 530
Provision pour rabais sur prime	0	0	0	0
Total	27 692	16 425	-27 344	16 773

	01.01.2021	Attributions	Utilisations	31.12.2021
Sinistres Feu bruts	8 505	104	0	8 609
- part de la réassurance	-95	0	0	-95
Sinistres Feu nets	8 410	104	0	8 514
Sinistres Eléments naturels bruts	3 141	44 528	0	47 669
- part de la réassurance	-1 991	0	-28 565	-30 556
Sinistres Eléments naturels nets	1 151	44 528	-28 565	17 113
Contribution nette à la CIREN	0	4 929	-2 864	2 065
Provision pour rabais sur prime	2 900	0	-2 900	0
Total	12 461	49 560	-34 329	27 692

07

Provisions techniques pour fluctuation et sécurité - chiffres en milliers de francs

	Engagement statutaire UIR	CIREN	POOL	Total
Etat au 01.01.2022	6 191	15 732	14 898	36 822
Utilisations	0	0	0	0
Attributions	0	0	0	0
Dissolutions	654	-138	-30	485
Etat au 31.12.2022	6 845	15 594	14 868	37 307
Etat au 01.01.2021	6 249	15 738	15 018	37 005
Utilisations	0	0	0	0
Attributions	0	0	0	0
Dissolutions	-58	-6	-120	-183
Etat au 31.12.2021	6 191	15 732	14 898	36 822

Réserves nécessaires	2022	2021
Obligations envers la CIREN	15 594	15 732
Obligations statutaires envers l'UIR	6 845	6 191
Obligations envers le POOL	14 868	14 898
Total des réserves nécessaires	37 307	36 822
Déjà en réserve selon bilan	-37 307	-36 822
Total des réserves manquantes	0	0

08

Provisions non techniques - chiffres en milliers de francs

	01.01.2022	Attributions	Dissolutions	31.12.2022
Fonds pour l'intervention	28 666	789	0	29 456
Fonds pour la prévention	12 319	755	0	13 074
Fonds d'actions spéciales	3 424	0	-97	3 328
Provision promesses pour subventions	2 150	204	0	2 354
Provision vacances et heures supplémentaires	106	0	-29	77
Provision CPCN (ex. Prévoyance.ne)	4 904	0	-4 904	0
Provision spéciale pour dommages non couverts	1 300	0	-88	1 212
	52 870	1 748	-5 118	49 500
Fonds des missions de secours	2 172	39	-39	2 172
Total	55 041	1 787	-5 157	51 672

	01.01.2021	Attributions	Dissolutions	31.12.2021
Fonds pour l'intervention	27 372	1 334	-40	28 666
Fonds pour la prévention	10 229	2 090	0	12 319
Fonds d'actions spéciales	1 981	1 500	-57	3 424
Provision promesses pour subventions	2 830	0	-680	2 150
Provision vacances et heures supplémentaires	82	24	0	106
Provision CPCN (ex. Prévoyance.ne)	6 866	0	-1 962	4 904
Provision spéciale pour dommages non couverts	1 599	0	-299	1 300
	50 958	4 948	-3 037	52 870
Fonds des missions de secours	2 092	118	-39	2 172
Total	53 051	5 066	-3 076	55 041

09

Provision pour risques liés aux placements de capitaux - chiffres en milliers de francs

01.01.22	Attributions	Utilisations	Dissolutions	31.12.22
56 825	0	-22 325	0	34 500

01.01.21	Attributions	Utilisations	Dissolutions	31.12.21
50 494	6 331	0	0	56 825

RLAB Art. 77

- 1 La Chambre prend toutes les dispositions pour adapter le niveau du capital, des réserves et des provisions aux risques couverts et à leur évolution.
- 2 Elle définit le plan stratégique d'allocation des placements en fonction de la situation actuelle et prévisible des marchés financiers.
- 3 La part des placements en liquidités, revenus fixes et immobilier direct, ainsi que celle des placements en francs suisses, ne peuvent être inférieures aux deux tiers de l'ensemble des placements.

Part des placements en liquidités et revenus fixes au 31.12.2022	76.99 %
Part des placements en francs suisses au 31.12.2022	94.59 %

La provision permet d'absorber les pertes sur les cours et de préserver les réserves et provisions indispensables à la couverture des risques assurés.

Le niveau de la provision pour fluctuation de cours et de change dépend:

- a de l'allocation stratégique. Plus le risque intrinsèque à l'allocation choisie est élevé et plus la provision sera importante.
- b de l'appréciation du risque inhérent à chaque catégorie d'actifs. Les titres les plus risqués peuvent être provisionnés jusqu'à 40 % alors que les placements obligataires en CHF ne sont couverts qu'à 7.5 %.

Provision requise	12,91%
Représentant un montant de	40 607
Provision à fin 2021	56 825

	2022	2021
Provision nécessaire au 31.12	-40 607	-56 825
Déjà mis en réserve selon bilan	34 500	56 825
Ecart par rapport à la valeur cible	-6 107	0

Comme les placements financiers ont subi en 2022 des pertes de valeur supérieures à la moyenne et conformément aux dispositions prévues par les normes comptables Swiss GAAP RPC, les provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont au 31 décembre 2022 temporairement inférieures à la valeur cible à long terme.

10

2022

2021

Passifs de régularisation - chiffres en milliers de francs

670

6 778

Primes encaissées d'avance	40	5 755
Passifs transitoires	630	1 023
Autres passifs transitoires	0	0

11

Dettes - chiffres en milliers de francs

6 142

8 115

Engagements envers des organisations liées

40

40

OFROU	0	0
SSCM	40	40

Autres dettes

6 102

8 075

(dont dette LPP)	0	87
------------------	---	----

12

Primes de réassurance - chiffres en milliers de francs

-4 558

-3 248

UIR primes de réassurance Feu	-985	-1 169
UIR primes de réassurance Éléments naturels	-2 492	-1 720
POOL mise de fonds	-1 081	-1 065
UIR bonus prime	0	706

13

2022

2021

Charges nettes des sinistres - chiffres en milliers de francs	-13 662	-32 990
Charges nettes Feu	-11 785	-4 162
Charges nettes Éléments naturels	-9 028	-61 335
Produits de la réassurance	6 147	32 316
Recours sur sinistres	1 004	191

14

Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité - chiffres en milliers de francs	-168	3 132
Provision rabais s/primes futures	0	2 900
Provision CIREN	138	6
Pool damages sismiques	30	120
Engagement statutaire UIR	-654	58
Participation au capital du Pool	317	48

15

Charges d'exploitation - chiffres en milliers de francs	-4 760	-5 048
Pool technique	-1 489	-1 727
Pool administratif	-1 816	-1 913
Autres charges d'exploitation	-1 454	-1 408

INFORMATIONS SECTORIELLES

Assurance

16

2022 2021 Variation

Résultat technique - chiffres en milliers de francs

Produits de l'assurance			
Primes brutes	26 966	23 999	2 967
Primes de la réassurance	-4 558	-3 248	-1 310
Primes nettes d'assurance	22 408	20 751	1 656
Charges liées aux sinistres			
Charges liées aux sinistres Feu	-10 781	-3 971	-6 810
Part de la réassurance	-541	0	-541
Charges nettes liées aux sinistres Feu	-11 321	-3 971	-7 351
Charges liées aux sinistres Éléments naturels	-9 028	-61 335	52 307
Part de la réassurance	6 688	32 316	-25 628
Charges nettes liées aux sinistres Éléments naturels	-2 340	-29 019	26 679
Total net des charges liées aux sinistres	-13 662	-32 990	19 328
Modification des provisions techniques	0	2 900	-2 900
Modifications des provisions pour fluctuation et sécurité	-168	232	-400
Charges d'exploitation			
Salaires	-5 448	-5 710	262
Charges sociales	-1 153	-1 232	79
Autres charges de personnel	3 295	3 302	-7
Total des charges de personnel	-3 305	-3 640	335
Charges des locaux	-190	-196	6
Charges d'administration	-388	-364	-24
Charges d'informatique	-877	-848	-29
Total des charges administratives	-1 454	-1 408	-46
Total des charges d'exploitation	-4 760	-5 048	288
Autres produits d'exploitation	28	15	12
Autres charges d'exploitation	-33	-25	-8
Résultat technique	3 812	-14 164	17 977

INFORMATIONS SECTORIELLES

Prévention et lutte contre les dommages

17

	2022	2021	Variation
Prévention - chiffres en milliers de francs			
Produits			
Contribution pour la prévention	4 972	4 944	27
Autres recettes	107	110	-3
Total des produits	5 078	5 054	24
Charges			
Majoration et réduction de la prime de risque à la charge de la prévention	-471	-516	45
Subsides pour mesures constructives et techniques	-1 219	-794	-424
ECAPi	-18	-22	4
Frais prévention Éléments naturels	-145	-65	-80
Frais de personnel et administratifs	-2 267	-2 247	-21
Total des charges	-4 120	-3 644	-475
Variation des provisions non techniques			
Ajustement au fonds pour la prévention des dommages	-755	-2 090	1 336
Variation provision promesses pour subventions	-204	680	-884
Total variation des provisions non techniques	-959	-1 410	452
Résultat pour la prévention	0	0	0

INFORMATIONS SECTORIELLES

Prévention et lutte contre les dommages

18

2022 2021 Variation

Intervention - chiffres en milliers de francs

Produits

Contribution pour la défense incendie	5 557	5 510	47
Contribution des assureurs privés	1 215	1 207	8
Contribution OFROU	50	50	0
Facturation abonnements de raccordement détection incendie	523	530	-7
Autres recettes	1 098	954	144
Total des produits	8 443	8 251	191

Charges

Subventions véhicules	-554	-544	-10
Subventions matériel	-367	-283	-84
Subventions formation et équipement personnel	-1 258	-1 272	15
Centrale d'alarme et d'engagement	-200	-200	0
Subventions pour les constructions et locaux	0	-303	303
Subventions aux SIS et régions	-26	-26	0
Subvention pour adductions	-332	-279	-53
Jeunes sapeurs-pompiers (JSP)	-1	-1	0
Sapeurs-pompiers d'entreprise	-9	-4	-5
Frais inspectorat	-25	-26	1
Frais logistique	-1 576	-913	-663
Frais bureau technique	-340	-337	-3
Frais informatique	-345	-334	-10
Frais de personnel et administratifs	-2 474	-2 401	-73
Divers	-163	-50	-114
Total des charges	-7 670	-6 974	-696

Variation des provisions non techniques

Prélèvement au fonds actions spéciales pour la prévention	17	57	-40
Ajustement au fonds pour l'intervention	-789	-1 334	545
Total variation des provisions non techniques	-773	-1 277	505

Résultat pour l'intervention	0	0	0
-------------------------------------	----------	----------	----------

Total de la prévention et de l'intervention	0	0	0
--	----------	----------	----------

INFORMATIONS SECTORIELLES

Missions de secours

19

2022 2021 Variation

Chiffres en milliers de francs

Produits

Facturation aux communes	1 612	1 575	37
Contribution Ofrou	454	580	-126
Contribution PAAT (Poste d'alerte atomique)	4	4	0
Contribution Detec	51	47	4
Facturation interventions	544	681	-137
Contribution cantonale	50	50	0
Conventions diverses	15	15	0
Autres recettes	6	28	-22
Total des produits	2 736	2 980	-244

Charges

Charges salariales	-1 539	-1 536	-2
Formation	-229	-289	60
Mandat, étude et honoraires	-26	-10	-17
Locaux	-123	-121	-1
Frais d'interventions	-23	-32	9
Hydrocarbures lac de Neuchâtel	-50	-50	0
Véhicules	-326	-346	20
Equipement et matériel	-122	-233	111
Centrale d'alarme	-115	-115	0
Frais gestion et inspectorat	-97	-97	0
Frais divers	-86	-72	-14
Total des charges	-2 735	-2 901	165

Variation des provisions non techniques

Attribution au fonds des missions de secours	-40	-118	78
Prélèvement au fonds des missions de secours réservé	39	39	0
Total variation des provisions non techniques	-1	-79	78
Résultat des missions de secours	0	0	0

PLACEMENTS DE CAPITALAUX

Chiffres en milliers de francs

20

	2022	2021
Produits des placements de capitaux	9 716	28 502
Produits des actions suisses	873	14 555
Dividendes	733	761
Gains réalisés	60	644
Gains non réalisés	80	13 149
Produits des actions étrangères	599	4 629
Dividendes	169	204
Gains réalisés	351	799
Gains non réalisés	80	3 626
Produits des immeubles	5 839	4 306
Produits	4 752	4 306
Revalorisation du parc immobilier	1 087	0
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
Produits des fonds immobiliers	853	3 006
Dividendes	499	452
Gains réalisés	340	783
Gains non réalisés	14	1 771
Produits des obligations suisses	944	1 518
Produits des intérêts	887	949
Gains réalisés	19	41
Gains non réalisés	38	528

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

20

	2022	2021
Produits des obligations étrangères	420	377
Produits des intérêts	222	181
Gains réalisés	85	91
Gains non réalisés	113	104
Prêts	15	9
Produits des intérêts	15	9
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
Produits des liquidités	172	103
Produits des intérêts	-4	-1
Gains réalisés	25	71
Gains non réalisés	151	32

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

21

	2022	2021
Charges sur placements de capitaux	-39 677	-4 395
Charges sur actions suisses	-13 648	-141
Pertes réalisées	-2 861	-77
Pertes non réalisées	-10 788	-65
Charges sur actions étrangères	-5 945	-290
Pertes réalisées	-1 901	-37
Pertes non réalisées	-4 044	-253
Charges sur immeubles	-807	-908
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
Charges des immeubles	-807	-908
Charges sur fonds immobiliers	-6 694	-141
Pertes réalisées	-627	-7
Pertes non réalisées	-6 066	-134
Charges sur obligations suisses	-8 620	-1 113
Pertes réalisées	-1 242	-90
Pertes non réalisées	-7 378	-1 022
Charges sur obligations étrangères	-2 638	-846
Pertes réalisées	-691	-149
Pertes non réalisées	-1 947	-697

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

21

	2022	2021
Charges sur prêts	0	0
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
Charges sur liquidités	-564	-179
Pertes réalisées	-432	-164
Pertes non réalisées	-132	-15
Charges liées aux placements de capitaux	-762	-778
Frais gestion	-762	-778
Frais de transactions	0	0

22

Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions	-29 961	24 106
Résultat des actions suisses	-12 775	14 413
Résultat des actions étrangères	-5 346	4 339
Résultat des immeubles	5 032	3 398
Résultat des fonds immobiliers	-5 841	2 865
Résultat des obligations suisses	-7 675	406
Résultat des obligations étrangères	-2 218	-469
Résultat des prêts	15	9
Résultat des liquidités	-392	-76
Charges liées aux placements de capitaux	-762	-778

23

Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	22 325	-6 331
--	---------------	---------------

HORS EXPLOITATION

Chiffres en milliers de francs

24

	2022	2021
Résultat hors exploitation	4 716	306
Dissolution de la provision pour engagement de prévoyance	4 904	1 962
Redevance Etat (en application art. 89 LAB)	-188	-156
Attribution au fonds d'actions spéciales	0	-1 500

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

	2022 CHF (indice 118)	2021 CHF (indice 118)
Valeurs d'assurance - Incendie		
Immeuble, Place Pury 3, Neuchâtel	2'600'000.00	2'600'000.00
Immeuble, Grand Rue 16, Rue J.-J. Rousseau 2, Môtiers	2'052'520.00	1'924'484.05
Immeuble, Rue Pourtalès 13, Neuchâtel	5'529'950.00	5'529'950.00
Immeuble, Beaux-Arts 13, Neuchâtel	3'879'920.00	3'879'920.00
Immeuble, Rue de la Promenade 11, Fontainemelon	2'611'020.00	2'611'020.00
Immeuble, Rue Pourtalès 2, Neuchâtel	5'360'610.00	5'360'610.00
Immeuble, Faubourg du Lac 2, Neuchâtel	6'768'700.00	6'768'700.00
Immeuble, Rue de l'Arc-en-Ciel 16, La Chaux-de-Fonds	2'555'000.00	2'555'000.00
PPE garage collectif, Rue de l'Arc-en-Ciel, La Chaux-de-Fonds	320'000.00	145'455.00
Immeuble, Place de la Gare 4, Neuchâtel	8'801'770.00	8'801'770.00
Immeuble, Rue de la Fiaz 15, La Chaux-de-Fonds	3'775'000.00	3'775'000.00
PPE, Rue de la Couronne 3 et 5, St-Aubin	6'124'296.44	2'737'560.51
Immeuble, Rue du Rafour 5, St-Aubin	3'543'845.00	3'543'845.00
Immeuble, Avenue des Cadolles 7, Neuchâtel	6'775'000.00	6'775'000.00
Immeuble, Rue du Verger-Rond 2, Neuchâtel	7'343'040.00	7'343'040.00
Immeuble, Rue Chandigarh 4, La Chaux-de-Fonds	6'285'000.00	6'285'000.00
Copropriété garage collectif, Promenade Le Corbusier 15 a, La Chaux-de-Fonds	5'065'000.00	1'181'833.33
PPE, Clos-Pury 15, Couvet	29'108'960.00	9'975'147.12
Installations d'exercices, La Presta, Couvet	1'068'000.00	1'068'000.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 22, Boudry	3'390'000.00	3'390'000.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 24, Boudry	3'195'000.00	3'195'000.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 26, Boudry	3'380'000.00	3'380'000.00
Copropriété garage collectif, Rue Pré-Landry 20-26, Boudry	1'780'000.00	1'350'308.00
Total	121'312'631.44	94'176'643.01

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après: « CPCN ») est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

La CPCN (ex. Prévoyance.ne) a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

Chiffres-clés ressortant du rapport annuel 2021 de CPCN (connus lors de l'établissement des comptes)

	31.12.2021	31.12.2020	Évolution
Capital de prévoyance des assurés actifs du plan de base	2 981 455 941.40	2 874 072 662.20	107 383 279.20
Avoirs de vieillesse des invalides du plan de base	126 161 836.65	120 656 198.75	5 505 637.90
Capital de prévoyance des assurés actifs du plan des médecins-cadres	7 958 638.45	7 498 911.60	459 726.85
Capital de prévoyance des assurés actifs	3 115 576 416.50	3 002 227 772.55	113 348 643.95

La part du découvert technique imputable à l'ECAP au 01.01.23 est de CHF 5'964'752.- (01.01.22: CHF 4'064'594.-).

Le degré de couverture passe ainsi au 31.12.2022 à 73.6% (31.12.2021: 81.6%).

En parallèle, la garantie octroyée par le Conseil d'Etat dans son arrêté du 3 juillet 2019 est augmentée d'autant passant au 31.12.22 à CHF 5'964'752.- (31.12.2021: CHF 4'064'594.-).

Pour rappel, la RFV n'absorbera plus les variations de résultat étant d'ores et déjà entièrement attribuée à la réduction du découvert technique.

En vertu des normes comptables Swiss GAAP RPC, la provision ECAP couvrant la part de recapitalisation de la caisse de pension CPCN a été entièrement dissoute au 31.12.2022.

AFFAIRES JURIDIQUES EN SUSPENS

Deux litiges sont ouverts au 31.12.2022 qui ne devraient pas avoir de conséquences financières significatives directes pour l'ECAP.

TRANSACTIONS AVEC DES PERSONNES OU DES ORGANISATIONS LIÉES

Sont considérées comme liées, les organisations ou entités suivantes:

- l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA),
- l'Union intercantonale de réassurance (UIR),
- l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI),
- le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool),
- la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FOPECA),
- la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP),
- la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN),
- la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC),
- l'Office fédéral des routes (OFROU),
- la République et Canton de Neuchâtel.

Il existe entre ces organisations et l'ECAP une multitude de rapports de natures juridique, économique et sur le plan du personnel. Les transactions avec ces organisations reposent sur des rapports commerciaux normaux et sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, de façon légale et régulière. D'éventuelles conditions particulières sont expliquées en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions.

Toutes les personnes physiques (membres de la direction et de la Chambre d'assurance immobilière) qui exercent une influence déterminante sur les affaires de l'ECAP sont également considérées comme liées.

GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

Les risques identifiés font périodiquement l'objet d'un examen en vue d'en évaluer la probabilité et l'impact. L'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées pour écarter, réduire ou répercuter ces risques sont approuvées par la direction et, le cas échéant, par la Chambre d'assurance immobilière. La situation est observée en permanence.

En interne, la direction a pris des dispositions en vue d'harmoniser la clôture annuelle des comptes avec les normes comptables applicables, mais aussi pour garantir la régularité de la présentation des comptes. Ces mesures consistent à employer des systèmes et des procédures comptables modernes, à effectuer la clôture annuelle des comptes, à pratiquer un double contrôle, à séparer les fonctions et à produire des comptes rendus réguliers.

FIL ROUGE 2022

Graphiste, illustrateur indépendant, Marc Antoine Bombail est basé à Neuchâtel. Outre ses nombreux mandats pour le monde maritime, qui le passionne, il a mis son coup de crayon au service d'une imagerie romantique et colorée de la région.

Il remercie chaleureusement le Domaine de Chambleau, Trivapor et Vapeur Val-de-Travers.

IMPRESSUM

Réalisation graphique: Lemon.ch

Rédaction: ECAP Neuchâtel

Avril 2023



Place de la Gare 4 | 2002 Neuchâtel

T 032 889 62 22 | ecap@ne.ch

www.ecap-ne.ch